



Comité
International
Olympique

AGENDA OLYMPIQUE 2020

RAPPORT DE CLÔTURE





Agenda olympique 2020 – Rapport de clôture

1. Avant-propos.....	4
2. Positionner la procédure de candidature en tant qu'invitation.....	11
3. Évaluer les villes candidates en analysant les principaux risques et opportunités.....	13
4. Réduire le coût de candidature.....	15
5. Inclure la durabilité dans tous les aspects des Jeux Olympiques.....	17
6. Inclure la durabilité dans le fonctionnement quotidien du Mouvement olympique.....	20
7. Coopérer étroitement avec d'autres organisateurs de manifestations sportives.....	23
8. Renforcer les relations avec les organisations régissant le sport pour les personnes aux capacités différentes.....	25
9. Forger des relations avec les ligues professionnelles.....	28
10. Établir un cadre pour le programme olympique.....	30
11. Passer d'un programme basé sur des sports à un programme basé sur des épreuves.....	32
12. Favoriser l'égalité des sexes.....	34
13. Réduire le coût des Jeux Olympiques et renforcer la flexibilité de leur gestion.....	36
14. Maximiser les synergies avec les parties prenantes du Mouvement olympique.....	38
15. Renforcer le 6 ^e principe fondamental de l'Olympisme.....	40
16. Changer d'approche en faveur de la protection des athlètes intègres.....	42
17. Mettre à profit le fonds de 20 millions d'USD du CIO pour la protection des athlètes intègres.....	45
18. Honorer les athlètes intègres.....	47
19. Renforcer le soutien aux athlètes.....	49
20. Lancer la chaîne olympique.....	52
21. Engager des partenariats stratégiques.....	54
22. Renforcer la capacité d'influence du CIO.....	59
23. Diffuser une éducation fondée sur les valeurs olympiques.....	62
24. Interagir avec les communautés.....	65
25. Évaluer le programme Sport pour l'espoir.....	67
26. Revoir le positionnement des Jeux Olympiques de la Jeunesse.....	69



27. Allier davantage le sport et la culture.....	71
28. Respecter les principes de base de la bonne gouvernance.....	74
29. Soutenir l'autonomie	76
30. Accroître la transparence.....	78
31. Renforcer l'indépendance de la commission d'éthique du CIO	80
32. Assurer la conformité.....	82
33. Renforcer l'éthique.....	84
34. Associer davantage les sponsors aux programmes « Olympisme en action »	86
35. Développer un programme mondial de licences.....	89
36. Favoriser l'engagement des partenaires TOP avec les CNO.....	91
37. Accroître l'accès à la marque olympique à des fins non commerciales.....	93
38. Étudier la limite d'âge pour les membres du CIO.....	95
39. Mettre en place une procédure de recrutement ciblée	97
40. Favoriser le dialogue avec la société et au sein du Mouvement olympique	99
41. Réviser le domaine de compétence et la composition des commissions du CIO	101



Avant-propos

Lorsque nous avons lancé en 2014 l'Agenda olympique 2020, notre programme de réformes, l'objectif global était de sauvegarder les valeurs olympiques et de renforcer le rôle du sport dans la société. Nous l'avons fait sous l'adage « changer ou être changé ».

Au début de l'Agenda olympique 2020, nous pouvions déjà voir pointer à l'horizon les défis auxquels nous serions confrontés. Cette vision de l'avenir nous a permis d'être proactifs dans la conduite des changements afin de transformer avec succès ces défis en opportunités.

L'Agenda olympique 2020 était donc une feuille de route stratégique pour que le CIO et le Mouvement olympique dans son ensemble soient les moteurs du changement, plutôt que l'objet du changement.

S'appuyant sur les trois piliers que sont la crédibilité, la durabilité et la jeunesse, les 40 recommandations détaillées de l'Agenda olympique 2020 sont comme un puzzle. Ce n'est que lorsque vous assemblez les 40 pièces que vous avez une vision globale d'un profond changement. Vous voyez les progrès réalisés pour assurer le succès des Jeux Olympiques, pour sauvegarder les valeurs olympiques et pour renforcer le rôle du sport dans la société.

Au cours des six dernières années, toutes les parties prenantes du Mouvement olympique ont contribué à concrétiser les recommandations de l'Agenda olympique 2020. L'intégralité de la communauté olympique a participé conjointement à ce voyage. Une image positive émerge à la fin de notre parcours : 88 % des recommandations de l'Agenda olympique 2020 ont été réalisées. Dans certains cas, le travail est toujours en cours, ce qui explique le statut « quasiment réalisé » de certaines recommandations. Dans de très rares cas, nous avons dû rectifier et ajuster notre objectif initial compte tenu de l'évolution des circonstances, ce qui explique pourquoi certaines recommandations sont considérées comme « partiellement réalisées ».

Le tableau que nous voyons est celui d'un changement et d'un progrès profonds. Grâce à l'Agenda olympique 2020, nous avons changé le Mouvement olympique, en l'amenant sur la voie du progrès et en lui donnant les moyens d'affronter l'avenir.



Jeux Olympiques

Nous avons révolutionné le processus de candidature aux Jeux Olympiques, en veillant à ce que les Jeux s'harmonisent parfaitement avec les plans et les priorités à long terme des futurs hôtes. Cette nouvelle approche flexible porte ses fruits et est appréciée à sa juste valeur, comme le montre l'intérêt que portent actuellement 12 parties aux futurs Jeux Olympiques et aux Jeux Olympiques d'hiver au-delà de 2028. La double attribution historique des Jeux Olympiques de Paris 2024 et de Los Angeles 2028 a ouvert la voie à une période de grande stabilité en garantissant les Jeux Olympiques pendant plus d'une décennie. Ces réformes ont également entraîné une réduction significative du coût des candidatures : le budget moyen des candidats aux Jeux Olympiques d'hiver de 2026 était inférieur à 5 millions d'USD, contre environ 35 millions d'USD dans le processus précédent pour les Jeux Olympiques d'hiver de 2022 - soit une réduction de 80 %.

Nous avons réformé l'organisation des Jeux Olympiques en augmentant leur faisabilité et durabilité. Paris et Los Angeles envisagent d'utiliser un nombre record d'installations existantes et temporaires : Paris prévoit d'utiliser 95 % des sites existants ou temporaires, tandis que pour Los Angeles, aucun nouveau site permanent n'est nécessaire. Pour toutes les prochaines éditions des Jeux, la neutralité carbone a été promise. Notre engagement en faveur de la durabilité se reflète également dans notre ambition de faire en sorte que le CIO et les Jeux Olympiques aient un impact positif sur le climat avant même 2030.

Nous avons entrepris la réforme la plus complète du programme olympique de notre histoire récente. En conséquence, les Jeux Olympiques de Tokyo 2020 seront plus jeunes, plus urbains et plus féminins. Le nombre d'épreuves mixtes aux Jeux Olympiques est passé de 8 à Londres en 2012 à 18 pour Tokyo 2020 et 22 pour Paris 2024.

Nous avons transformé les Jeux Olympiques de la Jeunesse en allant à la rencontre des adeptes de nouvelles disciplines sportives fascinantes au lieu d'attendre que ces derniers viennent à nous.

Athlètes

Nous avons renforcé la protection des athlètes intègres, en allouant davantage de fonds aux programmes antidopage. Nous avons créé l'Agence de contrôles internationale (ITA) dans le but d'établir des conditions de compétition équitables pour tous les athlètes et de dissiper même la perception d'un conflit d'intérêts. Sur les 30 millions d'USD du fonds consacré à l'ITA, 12 millions d'USD ont été investis à ce jour. Le fonds « Protection des athlètes intègres », doté de 20 millions d'USD, créé dans le cadre de l'Agenda olympique 2020, a permis d'élaborer de nouvelles approches scientifiques de la lutte contre le dopage. Il a permis de mettre en place des programmes de prévention complets visant les matchs truqués et la corruption qui y est associée. En 2019, nous avons publié un plan d'action antidopage supplémentaire en quatre points chiffré à 10 millions d'USD.

Concernant le renforcement du soutien aux athlètes, la plateforme *Athlete365* a consolidé les programmes du CIO axés sur les athlètes et offre un contenu multilingue en six langues à plus de 100 000 olympiens, athlètes de haut niveau et membres de l'entourage inscrits.

Dans le cadre d'une collaboration innovante entre le *Yunus Sport Hub* et le programme *Athlete365 Career+*, nous avons lancé le programme *Business Accelerator*, qui permet aux athlètes de renforcer leurs compétences fondamentales tout en leur offrant davantage d'opportunités sur le plan professionnel et en termes de formation. Plus de 5 500 athlètes ont bénéficié de la formation en ligne au cours de sa première année d'existence.

Le Forum international des athlètes du CIO continue de se développer, donnant aux athlètes la possibilité de faire entendre leur voix et les engageant sur les questions et les décisions qui les concernent directement. En 2019, plus de 400 représentants d'athlètes se sont réunis, faisant de cette neuvième édition du Forum le plus grand et le plus stimulant rassemblement de ce type jamais organisé, les représentants officiels des 206 CNO étant invités pour la première fois.



Le rôle des athlètes a encore été renforcé lorsque 4 292 athlètes issus de 190 pays ont contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre de la Déclaration des droits et responsabilités des athlètes, qui a été adoptée par la 133^e Session du CIO en octobre 2018 à Buenos Aires au nom du Mouvement olympique. Ce document historique décrit un ensemble commun de droits et de responsabilités audacieux des athlètes au sein du Mouvement olympique.

Bonne gouvernance

Nous avons mis en œuvre des réformes de bonne gouvernance pour sauvegarder l'intégrité des organisations et des compétitions sportives en constituant un système solide de gouvernance et de transparence. Nous avons mis en place des processus avancés de contrôle et de gestion des risques. Nos comptes sont vérifiés selon des normes bien plus strictes que celles imposées par la loi. Nous publions un rapport annuel dans lequel nous rendons tous nos flux financiers transparents. Nous avons mis en place un programme d'excellence organisationnelle pour garantir des opérations de premier ordre. Nous avons instauré des règles strictes pour prévenir les comportements répréhensibles et pour les sanctionner rapidement. Nous sommes contrôlés par une commission d'éthique éminemment respectée et indépendante, présidée par l'ancien secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-moon.

Solidarité

Depuis l'apparition de la crise du coronavirus, le CIO a activement soutenu les athlètes, les CNO et les FI au moyen d'un programme d'aide supplémentaire de près de 100 millions d'USD. Nous avons soutenu plus de 1 600 athlètes grâce à des bourses d'études pour les Jeux Olympiques de Tokyo 2020, leur permettant de poursuivre leurs préparatifs pour ces Jeux Olympiques reportés à l'année suivante.

Dans un grand élan de solidarité pendant la crise mondiale du coronavirus, la commission exécutive du CIO a accepté d'augmenter de 16 % le budget de la Solidarité Olympique pour la période de 2021 à 2024. Le budget pour 2021-2024 s'élèvera désormais à 590 millions d'USD. Avec 25 %, l'augmentation du financement des programmes de soutien direct aux athlètes est encore plus importante que l'augmentation globale. En outre, les athlètes, en tant que membres des équipes olympiques, bénéficieront de la hausse de 25 % pour les CNO. Par cette décision, le CIO renforce davantage son soutien aux athlètes, aux Comités Nationaux Olympiques et aux associations continentales des CNO. Par-dessus tout, cela signifie plus de certitude pour les athlètes et les CNO alors qu'ils se préparent pour les Jeux Olympiques d'hiver de Beijing 2022 et les Jeux Olympiques de Paris 2024. Cela complète une précédente augmentation de 16 % du budget de la Solidarité Olympique pour la période 2017 à 2020.

Une autre façon de promouvoir la solidarité est représentée par l'équipe olympique des réfugiés constituée par le CIO, que nous avons créée pour les Jeux Olympiques de Rio 2016. Pour la première fois dans l'histoire olympique, des athlètes réfugiés ont concouru aux côtés des équipes des 206 CNO, envoyant ainsi un message d'espoir et d'inclusion à tous les réfugiés du monde. En outre, nous avons lancé la *Olympic Refugee Foundation* en 2017, qui regroupe toutes nos nombreuses activités en faveur des réfugiés, du soutien de base à l'équipe olympique des réfugiés du CIO. Au travers de toutes ces activités, nous ne respectons pas seulement la diversité mais nous l'acceptons de tout cœur, démontrant ainsi que les réfugiés sont une richesse tant pour la société que pour notre communauté olympique.

Importance du sport dans la société

Nous avons considérablement renforcé le rôle du sport dans la société, qui est reconnu et apprécié par beaucoup. La récente résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, qui reconnaît l'impact positif du sport pour la reprise post-COVID-19, en est une illustration éclatante. La résolution, qui a été adoptée par consensus, réaffirme le rôle du sport en tant qu'accélérateur mondial de la paix et du développement durable pour tous. Elle appelle tous les États membres des Nations Unies à inclure le sport et l'activité physique dans leurs plans de relance post-COVID. Cette résolution est même allée encore plus loin en soulignant l'autonomie du sport et le rôle de chef



de file du CIO et de l'IPC. La résolution accueille « avec satisfaction tous les prochains Jeux Olympiques et Paralympiques, en particulier ceux devant se dérouler à Tokyo en 2021, à Beijing en 2022, à Paris en 2024, à Milan-Cortina (Italie) en 2026 et à Los Angeles (États-Unis d'Amérique) en 2028, ainsi que les Jeux Olympiques de la Jeunesse devant se dérouler à Dakar en 2026 », et invite « les futurs organisateurs des Jeux et les autres États membres à inclure le sport, selon qu'il conviendra, dans les activités de prévention des conflits et à veiller à la mise en œuvre effective de la Trêve olympique pendant les Jeux ».

Cette résolution est la dernière illustration de l'excellent partenariat entre l'ONU et le CIO. Sur la base du protocole d'accord signé entre l'ONU et le CIO au début de l'Agenda olympique 2020, nos organisations collaborent au plus haut niveau. Dans deux résolutions adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies, l'ONU a officiellement reconnu l'autonomie du sport ainsi que la mission et le rôle de chef de file du CIO. Le sport a été officiellement souligné par les Nations Unies comme un « partenaire important » pour aider à atteindre les objectifs de développement durable de l'ONU. Le CIO et l'Organisation mondiale de la Santé ont signé un accord de coopération en plein milieu de la pandémie mondiale de coronavirus. En outre, notre partenariat avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) fait partie intégrante de nos nombreuses activités de soutien aux réfugiés par le sport.

Dans de nombreux discours à l'Assemblée générale des Nations Unies, j'ai souligné le rôle important du sport dans la société, en promouvant la mission globale du CIO visant à mettre le sport au service du développement pacifique de l'humanité.

Ayant été invité à prendre la parole lors de deux sommets successifs des dirigeants du G20, j'ai eu l'occasion de m'adresser aux dirigeants du monde entier et de leur demander de soutenir la mission des Jeux Olympiques qui consiste à unir le monde dans une compétition pacifique. Dans une étape importante pour le Mouvement olympique, les dirigeants mondiaux présents au sommet virtuel des dirigeants du G20 en 2020 ont exprimé dans leur déclaration finale leur soutien ferme aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo 2020 et aux Jeux Olympiques d'hiver de Beijing 2022.

En raison des tensions politiques accrues dans la péninsule coréenne à l'approche des Jeux Olympiques d'hiver de PyeongChang 2018, le CIO a pris l'initiative d'incorporer un paragraphe spécial dans la résolution sur la Trêve olympique afin de garantir le passage en toute sécurité de tous les participants et l'organisation des Jeux. Après de multiples consultations, la résolution a été coparrainée par un nombre record d'États membres des Nations Unies et adoptée par consensus en novembre 2017 par l'Assemblée générale des Nations unies, contribuant à apaiser les tensions politiques et ouvrant la voie à l'organisation des Jeux.

Le pouvoir du sport de rassembler tous les peuples dans une compétition pacifique a été démontré avec brio lors des Jeux Olympiques d'hiver de PyeongChang 2018, avec le défilé commun des athlètes des Comités Nationaux Olympiques de la République de Corée et de la République populaire démocratique de Corée. Ceci a été rendu possible par la « Déclaration olympique sur la péninsule coréenne », qui a été signée par toutes les parties sous l'égide du CIO, et qui contenait des décisions exceptionnelles du CIO visant à rendre possible la participation et les activités conjointes des deux équipes.

Après un long processus de négociations et un engagement gouvernemental de haut niveau de la part du CIO, qui a duré de nombreuses années, les athlètes des deux CNO sont finalement entrés dans le stade olympique comme une seule équipe, sous le nom de « Corée » et derrière le drapeau de l'unification coréenne. La péninsule coréenne envoyait ainsi un message fort de paix au monde entier. Avec des symboles et des gestes aussi puissants, nous avons vu comment les Jeux Olympiques peuvent ouvrir la voie au dialogue et comment les valeurs olympiques peuvent ouvrir la porte à un avenir plus pacifique.

Nous avons renforcé l'inclusion en signant un accord à long terme avec le Comité International Paralympique (IPC), portant notre partenariat à un nouveau niveau jusqu'en 2032 au moins. Cette coopération garantit l'organisation des Jeux Paralympiques et confère une stabilité financière à long terme à l'IPC en tant qu'instance dirigeante du sport paralympique. Dans le cadre de l'accord, le CIO continuera de rendre obligatoire l'organisation des Jeux Paralympiques pour tout hôte des Jeux Olympiques. Nous coopérons pour renforcer la marque paralympique et accroître la visibilité des Jeux Paralympiques.



Égalité des sexes

Nous atteindrons pour la première fois l'équilibre entre les sexes aux Jeux Olympiques lors des Jeux reportés de Tokyo 2020, dans le cadre desquels près de 49 % des athlètes seront des femmes. Aux Jeux Olympiques de la Jeunesse de Buenos Aires 2018 et aux Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de Lausanne 2020, nous avons déjà atteint l'égalité des sexes à 50/50. En dehors de l'aire de compétition, nous avons élu davantage de femmes au sein du CIO, ce qui a fait passer le pourcentage de femmes membres à 37,5 %, contre 21 % au début de l'Agenda olympique 2020. Au sein de la commission exécutive du CIO, la représentation féminine est passée de 26,6 % à 33,3 %. Nous avons nommé beaucoup plus de femmes au sein des commissions du CIO, ce qui a fait passer le nombre de femmes siégeant dans les commissions de 20,3 % à 47,8 % aujourd'hui, soit plus du double.

Durabilité

Guidés par la stratégie de durabilité du CIO, nous avons fait de la durabilité une partie intégrante de toutes les activités du CIO. La stratégie couvre nos trois sphères d'influence : le CIO en tant qu'organisation, le CIO en tant que propriétaire des Jeux Olympiques et le CIO en tant que chef de file du Mouvement olympique, reflétant ainsi notre conviction que la durabilité est une responsabilité partagée. Nous constatons déjà des résultats depuis que la stratégie est entrée en vigueur en 2016. En tant qu'organisation, le CIO a atteint la neutralité carbone et s'est engagé à passer d'une organisation neutre en carbone à une organisation ayant un impact positif sur le climat d'ici 2024. Conformément à la stratégie de durabilité du CIO, toutes les prochaines éditions des Jeux Olympiques se sont engagées à être neutres en carbone, Tokyo 2020 présentant des technologies sans carbone et Beijing 2022 alimentant tous les sites olympiques en énergie renouvelable. En outre, Paris 2024 vise une réduction de 55 % de l'empreinte carbone des Jeux par rapport aux précédentes éditions des Jeux Olympiques. Prenant les commandes au nom du Mouvement olympique, le CIO a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'accord-cadre des Nations Unies « le sport au service de l'action climatique », qui vise à encourager l'action en faveur du climat au sein de la communauté sportive mondiale. À ce jour, plus de 170 organisations sportives se sont engagées à respecter cet accord-cadre, notamment le CIO, les comités d'organisation des Jeux Olympiques, l'IPC, ainsi que de nombreuses Fédérations Internationales et Comités Nationaux Olympiques.

La Maison Olympique est une démonstration importante de notre engagement en faveur de la durabilité. Rassemblant tout le personnel du CIO sous un même toit, la Maison Olympique est un investissement, financé par des fonds privés, du CIO dans la durabilité, l'efficacité opérationnelle et l'économie locale. La Maison Olympique a été classée comme l'un des bâtiments les plus durables au monde, certifié LEED platine, le plus haut niveau de certification du programme international LEED Green Building. Un autre exemple d'action innovante est la première station de production d'hydrogène et de ravitaillement temporaire de la région installée à la Maison Olympique pour alimenter la flotte de véhicules Toyota Mirai du CIO. Ce passage à l'hydrogène contribue au développement de solutions énergétiques propres au niveau local.

Chaîne olympique

Nous avons lancé avec succès la chaîne olympique, faisant entrer la magie du sport olympique dans l'ère du numérique. Le numérique s'imposant partout dans le monde, la chaîne olympique est notre moyen d'aller à la rencontre des gens. Comme le démontrent les 3 milliards de visionnages de vidéos sur toutes les plateformes d'*Olympic Channel*, le contenu a une forte résonance, en particulier auprès de la jeune génération, et touche encore plus d'individus avec les valeurs du sport 24 heures sur 24, 365 jours par an. Depuis son lancement en 2016, la chaîne olympique offre une visibilité mondiale aux sports et aux athlètes grâce à des programmes originaux récompensés, du contenu numérique, des reportages et des manifestations sportives internationales diffusées en direct. Les opérations de la chaîne olympique sont restées dans les limites du budget opérationnel approuvé jusqu'en 2021 et sont en passe d'atteindre le seuil de rentabilité. Les partenaires olympiques mondiaux Bridgestone, Toyota et le groupe Alibaba ont soutenu la création de la chaîne olympique en tant que partenaires fondateurs.



La chaîne olympique était au cœur de notre récente campagne « #StayStrong #StayActive #StayHealthy », qui s'inscrivait dans le cadre des nombreux efforts que nous avons entrepris pour protéger la santé et la vie des citoyens dès le début de la crise mondiale du coronavirus. En une seule journée, un demi-milliard de personnes dans le monde entier ont découvert notre campagne grâce au plus grand entraînement olympique numérique au monde, démontrant ainsi de manière éclatante l'importance du sport dans notre vie quotidienne.

La confiance est source de stabilité

Les réformes induites par l'Agenda olympique 2020 ont renforcé la confiance que nos partenaires commerciaux nous accordent.

Depuis le lancement de l'Agenda olympique 2020, les bénéfices ont été immédiats, les recettes du programme TOP passant de 1 milliard d'USD lors de la dernière Olympiade à 2,3 milliards d'USD. Ces recettes devraient tripler pour atteindre 3 milliards d'USD au cours de la prochaine Olympiade 2021-2024 et, à ce jour, nous avons déjà décroché des contrats chiffrés à 4,1 milliards d'USD pour l'Olympiade de 2029 à 2032.

Nos organisations de diffusion détentrices de droits continuent également à nous faire confiance en raison de l'Agenda olympique 2020. Les recettes de la diffusion continuent d'augmenter et s'élèvent à 4,5 milliards d'USD pour la période 2017-2020, ce qui est un résultat remarquable compte tenu de la maturité du marché. Cette tendance devrait se poursuivre lors de la prochaine Olympiade 2021-2024.

Ces partenariats à long terme sont essentiels au succès des Jeux Olympiques et, le CIO distribuant 90 % de ses recettes au Mouvement olympique dans le monde entier, l'engagement de nos partenaires est vital pour développer le sport et soutenir les athlètes sur l'ensemble de la planète.

Tout cela, pris ensemble, met en exergue la confiance durable que l'Agenda olympique 2020 a apportée au Mouvement olympique. Si ces entreprises ne nous faisaient pas confiance, elles ne s'engageraient jamais envers nous sur des périodes aussi longues.

Cette stabilité dont nous jouissons est peut-être la valeur la plus précieuse que vous puissiez avoir. Peu nombreuses sont les autres organisations qui peuvent en effet se vanter d'avoir un tel atout en cette période troublée.

Cela est plus qu'évident, même face au ralentissement économique et financier résultant de la crise liée à la COVID-19. Même en ces temps difficiles, nous n'avons pas perdu un seul partenaire. Au contraire, le CIO a annoncé des prolongations et des renouvellements de partenariats TOP cette année et s'entretient constamment avec de nouveaux diffuseurs et sponsors potentiels.

Le CIO est reconnaissant du soutien et de la confiance continus dont ses partenaires font preuve. Grâce à leurs contributions, le CIO est en mesure de distribuer 90 % de l'ensemble de ses recettes pour soutenir les athlètes et le développement du sport dans le monde entier. Les partenaires de diffusion olympique et les partenaires TOP ont été de fervents partisans de l'Agenda olympique 2020, notamment en encourageant nos efforts collectifs dans les domaines du soutien aux athlètes, de l'engagement numérique, de l'égalité des sexes, de la durabilité et des programmes pour la jeunesse.



La voie à suivre

Ce ne sont là que quelques-uns des nombreux points forts des résultats concrets de l'Agenda olympique 2020.

Ces réalisations démontrent que nous avons atteint les objectifs que nous nous sommes fixés en 2014. Maintenant que nous avons une vue d'ensemble, nous pouvons dire avec satisfaction : nous avons changé. Nous avons renforcé le CIO et le Mouvement olympique en préparant les Jeux Olympiques pour l'avenir ; nous avons préservé les valeurs olympiques ; et nous avons renforcé le rôle du sport dans la société.

Nous pouvons tous être fiers de ces réalisations. Mais nous étions et nous sommes toujours convaincus que le succès d'aujourd'hui n'est autre qu'un facteur nous permettant de porter en avant le changement de demain.

Cela signifie que nous devons continuer à changer, afin de transformer les défis en opportunités. Cela signifie que nous devons continuer à orienter le changement. C'est pourquoi « changer ou être changé » est inscrit sur les murs de la Maison Olympique.

Le monde qui nous entoure a continué d'évoluer. Rien n'illustre mieux cette évolution que la pandémie mondiale actuelle de COVID-19 et ses conséquences pour la société dans son ensemble. Avec mes messages « Olympisme et coronavirus », j'ai lancé une discussion sur l'impact à long terme de la crise du coronavirus et sur les défis et les opportunités que cela représente pour le Mouvement olympique. Aussi difficiles que les circonstances puissent paraître à l'heure actuelle, si nous tirons les bonnes conclusions, nous pouvons saisir ces opportunités.

La crise du coronavirus est déjà en train de changer notre monde. Personne ne devrait même rêver de revenir à la situation avant la crise. Même lorsque nous aurons enfin surmonté la crise sanitaire, nous serons confrontés aux conséquences sociales, financières, économiques et politiques de grande ampleur.

Afin de transformer ces défis en opportunités, nous devons nous attaquer sans tarder à cet environnement futur.

Nous devons faire avancer l'Agenda olympique 2020.

C'est l'occasion, je l'espère, de souligner un enseignement important que nous avons déjà tiré : nous avons besoin d'une plus grande solidarité. Plus de solidarité au sein des sociétés et plus de solidarité entre les sociétés.

En poursuivant l'unité que l'Agenda olympique 2020 a créée au sein du Mouvement olympique et en nous appuyant sur l'immense succès de l'Agenda olympique 2020, nous pouvons contribuer à façonner le monde de l'après-coronavirus. Partant de cette position de force et de stabilité, nous avons toutes les raisons d'être confiants en notre avenir, alors que nous poursuivons notre mission de rendre le monde meilleur grâce au sport.

Lausanne, le 27 janvier 2021

Thomas Bach
Président du CIO



RECOMMANDATION 1

Positionner la procédure de candidature en tant qu'invitation

Adopter une nouvelle philosophie : le CIO invitera les villes candidates potentielles à présenter un projet olympique qui correspond le mieux à leurs besoins sportifs, économiques, sociaux et de planification environnementale à long terme :

1. Le CIO instaurera une phase d'assistance au cours de laquelle il conseillera les villes envisageant une candidature sur la procédure de candidature, les principales exigences des Jeux et la manière dont les villes précédentes ont garanti un héritage positif à leur candidature et à leurs Jeux.
2. Le CIO fera activement la promotion de l'usage maximum d'équipements existants et d'installations temporaires et démontables.
3. Le CIO autorisera, pour les Jeux Olympiques, l'organisation de compétitions préliminaires hors de la ville hôte ou, dans des cas exceptionnels, hors du pays hôte, notamment pour des raisons de durabilité.
4. Le CIO autorisera, pour les Jeux Olympiques, l'organisation de sports entiers ou de disciplines hors de la ville hôte ou, dans des cas exceptionnels, hors du pays hôte, notamment pour des raisons géographiques et de durabilité.
5. Le CIO inclura dans le Contrat ville hôte des clauses relatives au principe fondamental 6 de la Charte olympique, ainsi qu'aux questions environnementales et aux conditions de travail.
6. Le CIO rendra public le Contrat ville hôte (HCC).
7. Le Contrat ville hôte comprendra des précisions sur la contribution financière du CIO au COJO.
8. Les intérêts juridiques des tiers seront protégés en ne mettant à disposition certains éléments contractuels que de manière confidentielle.
9. Le CIO acceptera d'autres signataires au Contrat ville hôte que la ville hôte et le CNO, selon le contexte local.
10. Le CIO fournira le Contrat ville hôte au début d'une procédure de candidature donnée.

STATUT : RÉALISÉ



1. Positionner la procédure de candidature en tant qu'invitation

Synthèse

Une nouvelle approche a été introduite pour les futures élections des hôtes, qui se déroule dans le cadre d'un dialogue permanent et sans engagement, avec la fourniture d'une série de services et d'ateliers par le CIO, aux frais de ce dernier. Par exemple, plus de 30 ateliers et visites sur place ont été organisés au cours du processus de 2026 dans des domaines tels que le concept des sites, la durabilité, l'héritage, les finances, le marketing, le droit, le transport et la sécurité.

Le partenariat est un élément essentiel de la nouvelle approche - par le biais du dialogue continu et du dialogue ciblé, qui est ouvert par la commission exécutive du CIO pour une édition spécifique des Jeux après une évaluation stratégique par les nouvelles commissions permanentes de futurs hôtes pour les Jeux d'été et d'hiver. Une plus grande flexibilité est également prévue concernant le plan directeur des Jeux et le calendrier des élections. En outre, la nouvelle approche permet au CIO de cibler potentiellement certaines régions qui présentent des opportunités sociales, économiques, environnementales ou sportives pour le Mouvement olympique. Au cours du dialogue continu, il n'y a pas d'exigence de soumission, ce qui a entraîné une réduction significative des dépenses pour nos partenaires (cf. recommandation 3). Le dialogue a également conduit à une amélioration de la qualité des projets individuels et à une meilleure évaluation des risques / opportunités (cf. recommandation 2).

De nouvelles améliorations de la future approche de l'élection du pays hôte sont en cours de mise en œuvre. Celles-ci visent à garantir que l'approche reste en phase avec un monde en évolution rapide et à mettre en place d'emblée dans le cadre des projets de Jeux Olympiques dont la durabilité s'inscrit dans son ADN, ainsi que des projets mieux adaptés aux plans de développement à long terme des futurs hôtes tout en préservant la magie des Jeux et en offrant aux athlètes la meilleure expérience possible sur l'aire de compétition et en dehors.

Grâce à cette nouvelle approche, les commissions de futurs hôtes ont exposé lors de la Session du CIO en juillet 2020 l'ampleur de leurs discussions jusqu'à présent avec jusqu'à 15 parties intéressées par l'organisation de futurs Jeux Olympiques, Jeux Olympiques d'hiver et Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ). Toutes les parties intéressées adoptent la nouvelle approche et travaillent main dans la main avec le CIO pour garantir que les futurs projets olympiques soient entièrement en phase avec les plans de développement à long terme des villes, des régions et des pays en matière de sport, d'économie, de société et d'environnement et qu'ils laissent un héritage durable aux générations futures.

Terminologie

La terminologie a évolué depuis le lancement de l'Agenda olympique 2020. Il est donc important de noter ce qui suit :

- Partie(s) intéressée(s) : remplace ville(s) intéressée(s) / candidate(s)
- Contrat hôte : remplace Contrat ville hôte



RECOMMANDATION 2

Évaluer les villes candidates en analysant les principaux risques et opportunités

Le rapport de la commission d'évaluation présentera une évaluation plus explicite des risques et des opportunités en se concentrant tout particulièrement sur la durabilité et l'héritage.

1. Ajouter aux 14 critères actuels pour l'évaluation des villes candidates un nouveau critère intitulé : l'expérience des athlètes.
2. Le CIO considèrera comme aspects positifs d'une candidature : l'usage maximum des équipements existants et des installations temporaires et démontables quand la nécessité d'un legs à long terme n'existe pas ou n'est pas justifiée.
3. Le CIO, en collaboration avec les partenaires du Mouvement olympique, définira les principales exigences pour la tenue des Jeux Olympiques. L'aire de compétition pour les athlètes devra toujours être à la pointe du progrès pour toutes les épreuves, et faire partie des exigences prioritaires.
4. Le CIO précisera les éléments des deux budgets distincts relatifs à l'organisation des Jeux Olympiques : d'une part, l'investissement à long terme dans les infrastructures et le retour sur investissement, et d'autre part le budget de fonctionnement. En outre, la contribution du CIO aux Jeux sera précisément communiquée et promotion en sera faite.
5. La séance d'information des villes candidates inclura une discussion à huis clos entre les membres du CIO et la commission d'évaluation du CIO.
6. La commission obtiendra les avis indépendants de tierces parties dans les domaines tels que les conditions sociales, économiques et politiques, en se concentrant tout particulièrement sur la durabilité et l'héritage.

STATUT : RÉALISÉ



2. Évaluer les villes candidates en analysant les principaux risques et opportunités

Synthèse

Les rapports des commissions d'évaluation pour 2024, 2026 et 2028 comprenaient tous une évaluation claire des risques et des opportunités afin d'aider les membres du CIO à prendre des décisions éclairées, ce qui a également été facilité par la possibilité pour les membres du CIO et la commission d'évaluation d'échanger leurs points de vue lors d'une session à huis clos.

L'évaluation a clairement mis l'accent sur l'expérience des athlètes, la durabilité, l'héritage et la conformité avec les plans de développement à long terme de la ville / région hôte, ainsi que sur une évaluation des sites par les Fédérations Internationales (FI) concernées afin de garantir des sites de compétition à la pointe de la technologie pour les athlètes. En outre, l'évaluation a été soutenue par une série de rapports de tiers indépendants, dont un examen de la situation des droits de l'homme dans chaque pays par une organisation indépendante à but non lucratif spécialisée dans ce domaine. Les services fournis par le CIO ont permis de mettre en place des projets de qualité parfaitement conformes à l'Agenda olympique 2020, ainsi qu'aux plans de développement à long terme des villes et des régions. Cela a permis à la commission d'évaluation de réaliser une analyse des risques plus approfondie.

Le travail accompli sera poursuivi dans toutes les évaluations futures par les commissions des futurs hôtes récemment créées et tous les produits livrables seront mis en œuvre et affinés pour toutes les élections de futurs hôtes, le cas échéant.

Le concept « économie des Jeux » a été mis au point et partagé avec les parties intéressées afin de mieux expliquer l'économie autour des Jeux Olympiques d'une manière plus globale, en différenciant clairement les investissements en capital à long terme qui laissent un héritage à la population locale pendant les prochaines décennies, du budget opérationnel des Jeux. Il met également en évidence l'impact économique de l'accueil des Jeux Olympiques et les recettes fiscales liées aux Jeux qui sont réinjectées dans les deniers publics de la ville / de la région / du pays hôte. Pour une meilleure compréhension et une promotion plus étendue, ce document a également été partagé avec le grand public sous forme de vidéo : [Lien ici](#).

De fausses idées concernant le coût des Jeux et leur financement subsistent néanmoins et les messages à ce sujet doivent être étayés et renforcés. Les comités d'organisation poursuivent également leur travail sur la budgétisation *pro forma*, en commençant par Paris 2024.

Terminologie

La terminologie a évolué depuis le lancement de l'Agenda olympique 2020. Il est donc important de noter ce qui suit :

- Partie(s) intéressée(s) : remplace ville(s) intéressée(s) / candidate(s)
- Contrat hôte : remplace Contrat ville hôte



RECOMMANDATION 3

Réduire le coût de candidature

Le CIO aidera davantage les villes candidates et réduira le coût de candidature :

1. Les villes candidates seront autorisées à assister et à faire un nombre limité de présentations :
 - aux membres du CIO durant la séance d'information sur les villes candidates,
 - à l'ASOIF/ l'AIOWF. Ces présentations pourront être combinées avec la séance d'information sur les villes candidates,
 - à l'assemblée générale de l'ACNO précédant le vote,
 - à la Session du CIO au cours de laquelle la ville hôte est élue.
2. Le CIO prendra en charge les coûts suivants :
 - coûts encourus en relation avec la visite de la commission d'évaluation du CIO,
 - déplacement et hébergement de six délégués accrédités à la séance d'information sur les villes candidates aux membres du CIO à Lausanne,
 - déplacement et hébergement de six délégués accrédités à la séance d'information sur les villes candidates pour l'ASOIF et l'AIOWF,
 - déplacement et hébergement de six délégués accrédités à l'assemblée générale de l'ACNO,
 - déplacement et hébergement de 12 délégués accrédités à la Session du CIO au cours de laquelle la ville hôte est élue.
3. Le dossier de candidature sera publié uniquement sous format électronique.
4. Le CIO établira et contrôlera un registre des consultants et lobbyistes admis à collaborer avec une ville candidate. Une acceptation formelle du Code d'éthique du CIO et des règles de conduite par ces consultants et lobbyistes sera une condition préalable à l'inscription sur ce registre.
5. Le CIO donnera accès aux villes candidates, sur leur demande, à la chaîne olympique, si la création d'une telle chaîne est approuvée.

STATUT : RÉALISÉ



3. Réduire le coût de candidature

Synthèse

La mise en œuvre de cette recommandation a entraîné une diminution significative des budgets de candidature, le budget moyen des villes candidates pour 2026 ayant fait l'objet d'un audit indépendant se situant à moins de 5 millions d'USD, en comparaison avec des dépenses moyennes de 35 millions d'USD environ pour les villes candidates pour 2022 ; soit une réduction des budgets de candidature de 80 % environ.

Le CIO est allé au-delà du mandat initial consistant à prendre en charge les coûts liés aux présentations officielles et ceux encourus dans le cadre de la visite de la commission d'évaluation du CIO.

Conformément au nouvel axe orienté sur le partenariat et l'assistance dès les premières étapes d'un projet, la recommandation a été mise en œuvre pour le processus 2026, le CIO investissant massivement, tant financièrement qu'avec l'assistance et l'expertise supplémentaires fournies aux villes candidates aux frais du CIO. En collaboration avec les Fédérations Internationales et d'autres parties prenantes, le CIO a offert un soutien et des services plus personnalisés que jamais afin de fournir aux villes l'expertise directe du Mouvement olympique (par le biais de plus de 30 ateliers et de visites d'experts à sept parties intéressées). Il s'agit de services que les villes auraient auparavant contractés elles-mêmes par l'intermédiaire de consultants.

Terminologie

La terminologie a évolué depuis le lancement de l'Agenda olympique 2020. Il est donc important de noter ce qui suit :

- Partie(s) intéressée(s) : remplace ville(s) intéressée(s) / candidate(s)
- Contrat hôte : remplace Contrat ville hôte



RECOMMANDATION 4

Inclure la durabilité dans tous les aspects des Jeux Olympiques

Le CIO prendra une position plus proactive et jouera le rôle de leader en matière de durabilité. Il s'assurera qu'elle est incluse dans tous les aspects de la planification et de l'organisation des Jeux Olympiques :

1. Élaborer une stratégie de durabilité afin que les organisateurs actuels ou potentiels des Jeux Olympiques puissent intégrer et appliquer des mesures de durabilité qui prennent en compte les secteurs économiques, sociaux et la sphère environnementale à toutes les étapes de leur projet ;
2. Aider les comités d'organisation nouvellement élus à instaurer la meilleure gouvernance possible afin d'intégrer la durabilité tout au long de l'organisation ;
3. Le CIO assurera après les Jeux un contrôle de l'héritage de ces derniers avec le soutien du CNO et d'organisations externes telles que l'Union Mondiale des Villes Olympiques (UMVO).

STATUT : QUASIMENT RÉALISÉ



4. Inclure la durabilité dans tous les aspects des Jeux Olympiques

Synthèse

La stratégie de durabilité du CIO a été approuvée par la commission exécutive en décembre 2016 et adoptée par Paris 2024 et Los Angeles 2028, qui ont mis au point leurs approches en matière de durabilité dans le cadre de leur processus de candidature. Un plan d'action de quatre ans (2017 - 2020) a été élaboré pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie avec quatre objectifs propres aux Jeux Olympiques.

Par durabilité, nous entendons que lorsque nous prenons des décisions, nous veillons à la faisabilité et nous cherchons à optimiser l'impact positif et à réduire au minimum l'impact négatif dans les domaines social, économique et environnemental.

L'approche stratégique de l'héritage du CIO a été approuvée par la commission exécutive en décembre 2017 et élaborée conformément à l'Agenda 2020 / la nouvelle norme. Elle a été adoptée par Beijing 2022 (à 80 %), Paris 2024 (candidature complète) et les Jeux ultérieurs, ainsi que par les anciens hôtes des Jeux Olympiques.

Par héritage olympique, nous entendons le résultat d'une vision. Il englobe l'ensemble des effets positifs à long terme, matériels et immatériels, lancés ou accélérés par l'accueil des Jeux Olympiques / d'épreuves sportives pour les citoyens, les villes et territoires et le Mouvement olympique.

La durabilité et l'héritage ont été considérés comme des priorités stratégiques dès la phase de dialogue continu et comme une responsabilité à partager par toutes les fonctions / tous les services d'un comité d'organisation et ses partenaires de livraison, notamment :

- l'importance et la nécessité d'aborder la durabilité et l'héritage dès le départ sont intégrées dans tous les échanges avec les parties intéressées ;
- des sources de données mondiales pour l'évaluation à un stade précoce des plans de durabilité des parties intéressées ont été identifiées et sont utilisées ;
- des visites sur site et virtuelles axées à la fois sur la durabilité et l'héritage sont effectuées avant l'élection pour aider les parties intéressées et les hôtes pressentis à optimiser l'impact positif et à réduire au minimum l'impact négatif dans les domaines social, économique et environnemental ;
- les exigences en matière de durabilité et d'héritage ont été renforcées et partagées entre les domaines fonctionnels concernés et les partenaires de livraison. De nouvelles exigences relatives à l'approvisionnement et à la gestion des ressources, aux droits de l'homme, ainsi qu'à la gouvernance et au financement de l'héritage ont été incluses dans la version 2018 du Contrat ville hôte - Conditions opérationnelles et du Contrat ville hôte - Principes ;
- une méthodologie d'empreinte carbone pour les comités d'organisation a été créée pour faciliter le travail d'élaboration d'un plan de gestion et de réduction des émissions de carbone et un guide des Jeux Olympiques sur l'approvisionnement durable a été élaboré pour évoluer vers une approche plus cohérente et durable de l'approvisionnement en biens et services pour les Jeux.

Paris 2024 a prévu des postes de directeur pour les secteurs de la durabilité et de l'héritage, placés sous l'autorité directe du président, créé un fonds de dotation pour financer la stratégie d'impact et d'héritage et considérablement augmenté les critères de référence dans les domaines de la gestion des émissions de carbone et de l'approvisionnement durable.

Los Angeles 2028 a adopté un concept de « réutilisation radicale » qui signifie qu'aucune construction ne sera nécessaire pour accueillir les Jeux Olympiques.



En raison des progrès réalisés au cours des quatre dernières années en matière d'intégration de la durabilité dans tous les aspects des Jeux Olympiques, la commission exécutive du CIO a pu prendre la décision, en mars 2020, de faire en sorte que les Jeux Olympiques aient un impact positif sur le climat à partir de 2030.

Nous avons recensé l'héritage de tous les Jeux Olympiques (d'Athènes 1986 à Rio 2016) et nous publions sur Olympic.org des articles sur les bénéfices durables pour les communautés hôtes. Nous consolidons également la vision complète de l'utilisation des sites olympiques après les Jeux de toutes les éditions et les résultats préliminaires montrent que l'utilisation réelle des sites olympiques est meilleure que ce qu'en perçoit le public. Depuis 2017, 13 anniversaires de Jeux Olympiques ont été célébrés avec un engagement et une exposition accrue grâce à l'utilisation des propriétés olympiques et à la collaboration avec le CIO.

La collaboration avec des organisations respectées a été renforcée et/ou mise en place afin de fournir une expertise et une assistance aux parties intéressées / hôtes pressentis, comités d'organisation des Jeux Olympiques (COJO) et à leurs partenaires de livraison. Par exemple :

- l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a été invitée à examiner les plans d'implantation des sites des villes candidates pour 2024, 2026 et 2028 et a apporté son expertise et formulé des conseils sur des sujets spécifiques lorsque cela était nécessaire ;
- le CIO et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) travaillent à l'élaboration d'outils permettant d'évaluer la contribution des manifestations mondiales au développement local et au bien-être des citoyens ;
- l'un des objectifs du protocole d'accord entre le CIO et l'OMS est de renforcer l'héritage des Jeux Olympiques en matière de santé ;
- le CIO et l'Organisation internationale du travail (OIT) ont collaboré à la création d'une publication visant à faire des suggestions aux futurs et potentiels organisateurs de Jeux Olympiques sur la manière d'offrir aux jeunes professionnels des possibilités d'emploi et de développement des compétences ; et

L'Union Mondiale des Villes Olympiques (UMVO) et le CIO coopèrent pour faciliter l'échange de pratiques d'excellence entre les villes olympiques, à travers une réunion annuelle, des études de cas, des publications et des activités numériques.



RECOMMANDATION 5

Inclure la durabilité dans le fonctionnement quotidien du Mouvement olympique

Le CIO adoptera les principes de durabilité :

1. Le CIO inclura la durabilité dans son fonctionnement quotidien.
 - Le CIO inclura la durabilité dans tout approvisionnement de biens et services, ainsi que dans toute organisation d'événements (réunions, conférences, etc.).
 - Le CIO réduira l'impact de ses déplacements et compensera ses émissions de dioxyde de carbone.
 - Le CIO appliquera les normes de durabilité les plus élevées pour le réaménagement de son siège à Lausanne.
2. Le CIO sensibilisera les partenaires du Mouvement olympique à ces principes et les aidera à intégrer la durabilité dans leur propre organisation et fonctionnement en :
 - élaborant des recommandations,
 - fournissant des instruments comme les bonnes pratiques et les cartes à points,
 - fournissant des mécanismes pour garantir l'échange d'informations entre partenaires olympiques, utilisant les canaux existants tels que la Solidarité Olympique, pour aider à la mise en place d'initiatives.
3. Pour cela, le CIO coopérera avec des organisations spécialisées telles que le PNUE.

STATUT : RÉALISÉ



5. Inclure la durabilité dans le fonctionnement quotidien du Mouvement olympique

Synthèse

Par durabilité, nous entendons que lorsque nous prenons des décisions, nous veillons à la faisabilité et nous cherchons à optimiser l'impact positif et à réduire au minimum l'impact négatif dans les domaines social, économique et environnemental.

Le CIO a inclus la durabilité dans son fonctionnement quotidien (stratégie de durabilité du CIO - 9 objectifs liés au CIO en tant qu'organisation) :

- la Maison Olympique est l'un des bâtiments les plus durables au monde

- La Maison Olympique a obtenu trois certifications ciblées, à savoir 1) le niveau le plus élevé (Platine) de la norme LEED v4 (Leadership in Energy and Environmental Design, *conception de pointe sur les plans énergétique et environnemental*), 2) le niveau le plus élevé (Platine) de la norme suisse de construction durable (SNBS) et 3) le label Minergie-P. Il est reconnu comme l'un des bâtiments les plus durables au monde et a décroché un certain nombre de prix internationaux et réputés, notamment le prix du leadership en matière de durabilité du Conseil américain du bâtiment durable (USGBC).
- La Maison Olympique a permis au CIO de mettre en place des politiques (mobilité, gestion des déchets ...) qui traduisent le haut niveau de durabilité du bâtiment.

- Le CIO est une organisation neutre en carbone, grâce à :

- la mesure systématique de ses émissions de CO2 depuis 2016 ;
- l'inclusion de la durabilité dans sa politique de voyage afin d'encourager une réduction du nombre de voyages et des options de voyage plus durables (les statistiques individuelles sur les voyages sont régulièrement partagées avec la direction à des fins de prise de décision) ;
- la compensation de ses émissions résiduelles pour la période 2017-2020 par le biais du programme mondial de réduction des émissions de carbone du CIO et de Dow. Dans le cadre de ce programme, Dow a mis en œuvre des projets qui réduisent les émissions de carbone tout en catalysant le changement dans les chaînes de valeur à l'échelle mondiale, en utilisant les solutions et l'expertise de Dow, tandis que les bénéfices du carbone sont attribués au CIO.

Sur la base du travail accompli à ce jour, la commission exécutive a pris la décision, en mars 2020, de faire passer le CIO de la neutralité carbone à un impact positif sur le climat d'ici fin 2024.

- Le CIO a inclus la durabilité dans son processus d'approvisionnement : les principes de durabilité ont été formellement intégrés dans les nouveaux processus d'approvisionnement et les documents clés du CIO en 2018 (publication d'un Code des fournisseurs du CIO, définition des critères d'approvisionnement durable du CIO pour 20 catégories de produits et services). La mise en œuvre de l'approche d'approvisionnement durable est principalement axée sur les biens et services destinés à la Maison Olympique (mobilier, restauration, services de nettoyage, articles de papeterie, fournitures de bureau, etc.). À Madrid, la mise en œuvre a mis l'accent sur les matériaux d'emballage (par exemple, préférence accordée au plastique recyclé), les uniformes (produits à partir de plastique recyclé de bouteilles en PET) et diverses fournitures de bureau.



Le CIO a cependant réussi à inciter et aider le Mouvement olympique à intégrer la durabilité dans sa propre organisation et ses opérations (stratégie de durabilité du CIO, 5 objectifs pertinents liés au CIO en tant que chef de file du Mouvement olympique), au travers des moyens suivants :

- Des forums (par exemple : session annuelle sur la durabilité au Forum des Fédérations Internationales), des ateliers spécialisés sur la qualité de l'eau, l'approvisionnement et la gestion des ressources, le carbone, le changement climatique, la biodiversité, les fournisseurs uniques et la gestion des plastiques) et des groupes de travail (le groupe de travail européen sur la durabilité des CNO, comprenant 12 Comités Nationaux Olympiques, a élaboré un modèle de stratégie de durabilité des CNO qui peut être utilisé par tous les CNO ; le groupe de travail du « Mountain Summit » englobe les organisations sportives concernées par l'état des montagnes du monde et engagées à les protéger) ;
- 100 études de cas liées au développement durable largement partagées et mises à disposition sur olympic.org ;
- Des guides dans le domaine de la durabilité : « L'essentiel sur la durabilité » - une série de cinq guides simples et pratiques pour le Mouvement olympique, à savoir Introduction à la durabilité / Le sport au service de l'action climatique / Approvisionnement durable dans le sport / Plan plastique pour le sport / Gestion de la durabilité dans le sport. En outre, quatre guides sur le thème « Sport et biodiversité » ont été produits par l'Union internationale pour la conservation de la nature dans le cadre de sa collaboration avec le CIO ;
- Inclusion de la durabilité comme l'un des cinq domaines clés du programme 2017-2020 de la Solidarité Olympique, avec un soutien technique spécifique de l'équipe chargée de la durabilité au CIO pour les conseiller dans la mise en œuvre de leurs projets.
- Des initiatives visant à créer une dynamique et à mettre en valeur le travail exemplaire accompli par le Mouvement olympique et à travers :
 - l'accord-cadre « *le sport au service de l'action climatique* » avec la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) - à ce jour, le CIO, les comités d'organisation des Jeux Olympiques (COJO) Tokyo 2020, Beijing 2022 et Paris 2024, 25 Fédérations Internationales (dont 7 FI reconnues) et 7 CNO ont signé l'accord-cadre
 - le programme *Clean Seas* (Océans propres) avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) - à ce jour, dix FI, six CNO et trois des partenaires commerciaux du CIO ont rejoint cette action mondiale



RECOMMANDATION 6

Coopérer étroitement avec d'autres organisateurs de manifestations sportives

Coopérer étroitement avec d'autres organisateurs de manifestations sportives :

1. Le CIO et l'International World Games Association (IWGA) coopéreront étroitement au sujet de la composition du programme sportif et leurs évaluations respectives.
2. Le CIO et l'International Masters Games Association (IMGA) étudieront la possibilité pour les villes hôtes des Jeux Olympiques de bénéficier d'une option d'organiser les Masters Games dans les années qui suivent les Jeux Olympiques.
3. Le CIO envisagera l'inclusion d'un « Sports Lab » ou de programmes d'initiation sportive dans le cadre des Jeux Olympiques ou des Jeux Olympiques de la Jeunesse pour la mobilisation de la jeunesse et pour le bien de la communauté hôte.

STATUT : RÉALISÉ



6. Coopérer étroitement avec d'autres organisateurs de manifestations sportives

Synthèse

Un protocole d'accord a été signé entre le CIO et l'International World Games Association, assurant une coopération étroite concernant la composition des programmes sportifs et leurs évaluations respectives, mais aussi pour aider l'International World Games Association à développer davantage son organisation et ses Jeux grâce à des contacts réguliers avec le CIO. Ce protocole d'accord a également incité l'International World Games Association à signer un accord avec Olympic Channel lui accordant le droit de diffuser en direct les Jeux mondiaux en 2017, donnant ainsi aux Jeux mondiaux une plateforme pour atteindre un public mondial.

Un protocole d'accord entre le CIO et l'International Masters Games Association a été signé, et le Contrat ville hôte des Jeux Olympiques a été mis à jour pour inclure une clause encourageant les villes hôtes à envisager l'organisation des épreuves des Masters Games. Grâce à cette collaboration, Rio a accueilli en 2019 les Jeux panaméricains des maîtres en utilisant un grand nombre des sites olympiques de Rio 2016. Elle a également abouti à la signature d'un accord tripartite entre les comités d'organisation de la Coupe du monde de rugby au Japon, le comité d'organisation des Jeux Olympiques de Tokyo et le comité d'organisation des Jeux mondiaux de Kansai 2021 afin de soutenir chaque épreuve et de bénéficier de l'expérience et des connaissances acquises grâce à ce partenariat.

Les programmes d'initiations sportives ont non seulement été mis en œuvre avec succès, mais ils ont aussi considérablement évolué en termes de concept et de popularité tout au long des derniers Jeux Olympiques (Rio 2016 par exemple, dans le cadre desquels 15 sports étaient proposés aux spectateurs) et des éditions des Jeux Olympiques de la Jeunesse (par exemple, Buenos Aires 2018 et Lausanne 2020 où 250 000 et 200 000 personnes ont respectivement participé à des activités d'initiations sportives). Ils sont devenus un élément central de l'expérience globale, en libérant des possibilités de pratique sportive pour la communauté locale et les spectateurs, ainsi que des possibilités d'engagement pour les comités d'organisation des Jeux Olympiques, les Fédérations Internationales et les partenaires commerciaux. Grâce aux protocoles d'accord signés avec l'International World Games Association et l'International Master Games Association, l'identification des sports populaires dans leurs programmes a permis au CIO d'adapter le programme d'initiations sportives pour y inclure de nouveaux sports et de tisser des relations plus étroites avec les Fédérations Internationales reconnues sur la possibilité d'inclure leurs sports dans le programme d'initiations sportives.



RECOMMANDATION 7

Renforcer les relations avec les organisations régissant le sport pour les personnes aux capacités différentes

Renforcer les relations avec les organisations régissant le sport pour les personnes aux capacités différentes, en vue d'exploiter les synergies dans tous les domaines possibles, comme :

- L'assistance technique
- Les activités de communication
- La promotion des manifestations sur la chaîne olympique

STATUT : RÉALISÉ



7. Renforcer les relations avec les organisations régissant le sport pour les personnes aux capacités différentes

Synthèse

À titre d'exemple, l'Accord de coopération CIO/IPC (version longue) offre aux Jeux Paralympiques une plus grande visibilité et développe davantage la marque paralympique. À compter de 2021, tous les sponsors TOP du CIO seront également des partenaires paralympiques mondiaux, ce qui permettra à l'IPC de tirer parti de la plateforme olympique et des partenaires commerciaux. Cela permettra d'améliorer la reconnaissance et l'équité de la marque paralympique tout en augmentant sa valeur commerciale au fil des ans. En outre, l'IPC est désormais en mesure de gérer et d'accroître la diffusion des Jeux Paralympiques sur une base multi-Jeux, ce qui lui donne une occasion sans précédent d'améliorer sa stabilité financière à long terme, mais aussi de sensibiliser un public plus large à travers diverses plateformes médiatiques.

En s'appuyant sur les bases établies dans l'Accord de coopération susmentionné, l'IPC et le CIO ont renforcé leur coopération, leur synergie et leur efficacité. En conséquence, l'IPC et les comités d'organisation des Jeux Olympiques (COJO) améliorent conjointement la gestion, l'impact et l'héritage de chaque édition des Jeux Paralympiques grâce à des processus durables au niveau opérationnel. Par exemple, l'IPC fait partie intégrante du groupe de travail « Here We Go » chargé de discuter des éléments clés de la replanification des Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo 2020 et organise régulièrement des réunions conjointes pour discuter et convenir des contre-mesures spécifiques liées à la COVID-19. En outre, les réunions conjointes des partenaires de livraison et des commissions de coordination du CIO et de l'IPC, qui se tiennent désormais pour toutes les éditions des Jeux, permettent de réaliser des économies et des gains d'efficacité dans les processus de planification des COJO.

Le CIO fournit une aide financière directe à l'IPC depuis l'année 2000, et l'Accord de coopération renforce l'engagement continu du CIO à fournir une indépendance financière, une stabilité et une viabilité à l'IPC, au Mouvement paralympique et aux Jeux Paralympiques. Outre le financement direct accru de l'IPC, OBS est désormais désigné comme diffuseur hôte pour fournir ses services, son expérience et sa technologie pour les Jeux Paralympiques, le tout gratuitement pour l'IPC, une mesure qui permettra aux COJO et à l'IPC de réaliser des gains d'efficacité et des économies d'échelle supplémentaires.

Un autre résultat du renforcement des relations avec l'IPC est que les athlètes paralympiques ont désormais accès au programme de soutien aux athlètes via les ressources disponibles sur *Athlete365*, y compris tous les programmes spécifiques de soutien aux athlètes mis au point avec nos partenaires TOP (à savoir Airbnb, Intel, et P&G) qui sont conçus à la fois pour les athlètes olympiques et les athlètes paralympiques.

Par ailleurs, le CIO a également signé un protocole d'accord avec le Comité international des sports pour les sourds (ICSD) en 2016 afin d'officialiser et de renforcer les relations entre les deux organisations. Bien que des problèmes de gouvernance interne aient depuis lors tourmenté l'ICSD à la suite de la signature du protocole d'accord, l'accord a donné au CIO l'occasion de guider l'ICSD dans ses réformes en cours. Ces réformes permettront à l'ICSD d'être transparent dans sa gouvernance et de s'assurer que l'organisation est capable de créer un environnement sécurisé, propre et sain pour les athlètes sourds et l'inclusion des spectateurs sourds dans le monde du sport.

Les deux accords garantissent aux athlètes paralympiques l'accès au programme de soutien via les ressources disponibles sur *Athlete365*, notamment tous les programmes spécifiques de soutien aux athlètes mis au point avec nos partenaires TOP (à savoir Airbnb, Intel, et P&G) qui sont conçus à la fois pour les athlètes olympiques et paralympiques.

En outre, la chaîne *Olympic Channel* a promu le sport pour les personnes aux capacités différentes par la signature d'accords avec des organisations clés dans ce secteur d'activité. Elle a accru la visibilité des sports paralympiques grâce à la couverture en direct de nombreuses épreuves internationales variées et à l'intégration de nouvelles caractéristiques sur ces sujets dans le programme de diffusion. La plateforme d'*Olympic Channel* compte actuellement près de 800 contenus liés aux athlètes et aux Jeux



Paralympiques. À Rio, en plus des directs et des temps forts produits par OBS, qui ont été diffusés en continu, l'équipe d'*Olympic Channel* a produit 63 nouveaux articles supplémentaires et 101 publications sur les réseaux sociaux (plus de 35 millions d'impressions sur Facebook, Twitter et Instagram).



RECOMMANDATION 8

Forger des relations avec les ligues professionnelles

Forger et entretenir des relations suivies avec les ligues et structures professionnelles par le biais des Fédérations Internationales correspondantes :

- Assurer la participation des meilleurs athlètes
- Reconnaître la différente nature et les contraintes propres à chacune des ligues professionnelles
- Adopter le modèle de collaboration approprié sur un mode ad hoc en coopération avec chaque Fédération Internationale concernée.

STATUT : PARTIELLEMENT RÉALISÉ



8. Forger des relations avec les ligues professionnelles

Synthèse

Garantir la participation des meilleurs athlètes est un facteur essentiel de la réussite des Jeux Olympiques. À cet égard, le CIO a accompli un travail considérable pour forger et renforcer les relations avec les ligues professionnelles par l'intermédiaire des Fédérations Internationales (FI) concernées.

Les accords spécifiques au sport en place entre les FI et les ligues / organismes professionnels respectifs ont nécessité la mise en œuvre de différentes mesures, y compris, mais sans caractère limitatif, l'adaptation du système de qualification correspondant et du calendrier des compétitions afin d'optimiser les possibilités de participation des meilleurs athlètes des ligues professionnelles soumises à la sélection des Comités Nationaux Olympiques (CNO). Une plus grande attention a également été accordée à l'engagement numérique et en personne avec les athlètes, y compris la consultation de la commission des athlètes de la FI concernée et d'autres associations professionnelles de joueurs (par exemple, l'Association des joueurs de la Ligue nationale de hockey - AJLNH).

Bien que de nombreux progrès aient été réalisés, le travail dans ce domaine restera une priorité pour les années à venir.



RECOMMANDATION 9

Établir un cadre pour le programme olympique

Fixer des limites aux accréditations :

1. Le CIO limitera le nombre d'athlètes, d'officiels et d'épreuves aux Jeux Olympiques de l'Olympiade, approximativement, à :
 - 10 500 athlètes
 - 5 000 entraîneurs et autre personnel d'encadrement des athlètes, pleinement accrédités
 - 310 épreuves
2. Le CIO limitera le nombre d'athlètes, d'officiels et d'épreuves aux Jeux Olympiques d'hiver, approximativement, à :
 - 2 900 athlètes
 - 2 000 entraîneurs et autre personnel d'encadrement des athlètes, pleinement accrédités
 - 100 épreuves

Le CIO étudiera comment le nombre total d'autres accréditations aux Jeux Olympiques peut être réduit.

STATUT : QUASIMENT RÉALISÉ



9. Établir un cadre pour le programme olympique

Synthèse

Le cadre des quotas d'athlètes fixé pour les Jeux Olympiques et les Jeux Olympiques d'hiver, respectivement 10 500 et 2 900 athlètes, a été poursuivi avec une approche progressive tout au long de plusieurs éditions des Jeux, permettant l'adaptation nécessaire pour les athlètes, les Fédérations Internationales (FI) et les Comités Nationaux Olympiques (CNO), et finalement atteint avec la confirmation des quotas d'athlètes pour les Jeux Olympiques de Paris 2024 et les Jeux Olympiques d'hiver de Beijing 2022.

La finalisation des programmes des épreuves pour les Jeux Olympiques et les Jeux Olympiques d'hiver, dont le cadre respectif a été fixé à environ 310 et 100 épreuves, a nécessité une flexibilité supplémentaire. L'excédent d'épreuves (339 épreuves au total pour Tokyo 2020 et 109 pour Beijing2022) a joué un rôle essentiel dans l'apport d'innovations supplémentaires au programme ainsi que dans la promotion de l'égalité des sexes en augmentant le nombre d'épreuves féminines et/ou en équipes mixtes. Il convient de noter que l'ajout d'épreuves supplémentaires, qui a finalement été une décision conjointe des comités d'organisation des Jeux Olympiques (COJO), des FI et du CIO, a suivi le principe directeur de la maîtrise des coûts et de la complexité. Pour ce faire, la priorité a été donnée aux propositions de nouvelles épreuves qui, tout en apportant une valeur ajoutée aux Jeux, utilisaient des sites existants et ne nécessitaient pas d'athlètes supplémentaires pour la FI, et qui, au contraire, accueilleraient les athlètes dans le cadre du quota existant du sport concerné.

Enfin, concernant le nombre total d'entraîneurs et de personnel d'encadrement des athlètes accrédités, les officiels d'équipe principaux ont respecté le cadre fixé par l'Agenda olympique 2020 dans le contexte des Jeux Olympiques d'hiver, alors qu'il a été dépassé de 25 % pour les Jeux de l'Olympiade. Ce surplus d'officiels des CNO reflète le besoin accru de soutien aux athlètes au moment des Jeux afin de fournir un niveau de service adéquat comparable à celui d'autres manifestations de classe mondiale.

Un processus visant à déterminer comment réduire le nombre total d'autres accréditations aux Jeux Olympiques a été mené grâce à une collaboration entre les départements des sports, des Jeux et des relations avec les CNO. Le nombre d'accréditations FI pour chaque édition des Jeux a été soigneusement examiné avec chaque FI et finalement défini par le programme des épreuves et le plan directeur des sites. L'optimisation du nombre d'accréditations se poursuivra afin d'éviter une hausse des coûts pour le COJO.



RECOMMANDATION 10

Passer d'un programme basé sur des sports à un programme basé sur des épreuves

Passer d'un programme basé sur des sports à un programme basé sur des épreuves :

1. Les révisions régulières du programme porteront sur des épreuves plutôt que sur des sports, avec la participation des Fédérations Internationales et compte tenu des restrictions suivantes à respecter :
 - Pour les Jeux de l'Olympiade : approximativement 10 500 athlètes, 5 000 entraîneurs et personnel d'encadrement de l'athlète accrédités et 310 épreuves,
 - Pour les Jeux Olympiques d'hiver, 2 900 athlètes, 2 000 entraîneurs et personnel d'encadrement de l'athlète accrédités et 100 épreuves.
2. La Session du CIO décidera l'inclusion de tout sport (FI) au programme.
3. Le CIO autorisera les COJO à soumettre une proposition en vue de l'inclusion d'une ou de plusieurs épreuves supplémentaires au programme olympique pour l'édition des Jeux Olympiques concernée.

STATUT : RÉALISÉ



10. Passer d'un programme basé sur des sports à un programme basé sur des épreuves

Synthèse

Le passage d'un programme basé sur des sports à un programme basé sur des épreuves a été réalisé en mettant progressivement en œuvre la révision du programme basé sur des épreuves plutôt que sur des sports au cours des multiples éditions des Jeux Olympiques et des Jeux Olympiques d'hiver. Alors que les ajustements des quotas d'athlètes et des épreuves pour l'obtention de médailles continuent de représenter une question extrêmement sensible pour les Fédérations Internationales (FI), les Comités Nationaux Olympiques (CNO) et les communautés d'athlètes, le CIO a réussi à faire participer pleinement ces parties prenantes dans le processus décisionnel par l'intermédiaire de leurs représentants respectifs au sein de la commission du programme olympique, de consultations *ad hoc* et d'un engagement constant.

La flexibilité introduite par l'approche basée sur des épreuves du programme a permis d'introduire de nouvelles épreuves pour les sports proposés par les comités d'organisation des Jeux Olympiques (COJO) (Tokyo 2020 et Paris 2024) afin d'améliorer et de renforcer le concept global des Jeux du COJO. Ces propositions ont été évaluées et examinées par la commission du programme olympique et la commission exécutive du CIO et finalement approuvées par la Session du CIO, à qui il appartient de prendre la décision finale sur le programme sportif. Il convient de noter qu'un examen approfondi du programme actuel des épreuves a été réalisé à l'aide des données temporelles collectées sur les Jeux de Rio 2016 et de PyeongChang 2018 afin de quantifier objectivement la valeur ajoutée de chaque épreuve en tenant compte du coût et de la complexité respectifs. La granularité accrue de ces données, jusqu'au niveau de l'épreuve, permet à la commission du programme olympique de formuler des recommandations en vue d'une évolution et d'une optimisation constantes du programme olympique tout en réduisant le coût et la complexité.



RECOMMANDATION 11

Favoriser l'égalité des sexes

Favoriser l'égalité des sexes

1. Le CIO œuvrera avec les Fédérations Internationales afin de parvenir à une participation féminine de 50 % aux Jeux Olympiques et pour stimuler la participation des femmes et leur présence dans le sport en créant davantage d'occasions de participation aux Jeux Olympiques.
2. Le CIO encouragera l'inclusion d'épreuves par équipes mixtes.

STATUT : RÉALISÉ



11. Favoriser l'égalité des sexes

Synthèse

Le CIO est allé bien au-delà de la recommandation fixée et a fait progresser l'égalité des sexes sur de nombreux fronts.

Le CIO a travaillé en étroite collaboration avec les Fédérations Internationales (FI) pour accroître la participation des athlètes féminines aux Jeux Olympiques et augmenter le nombre d'épreuves par équipes mixtes. Le fruit de ce travail est le fait que les femmes représenteront 48,8 % des athlètes aux Jeux Olympiques de Tokyo 2020 et que le nombre d'épreuves mixtes passera de 8 à Londres 2012 à 22 prévues pour Paris 2024. Depuis Buenos Aires 2018, toutes les éditions des Jeux Olympiques de la Jeunesse affichent la parité avec une participation égale d'hommes et de femmes, et cela continuera. Outre la participation aux Jeux Olympiques, le CIO a ouvert la voie à une augmentation de la représentation féminine dans la gouvernance :

- Les femmes représentent 38 % des membres du CIO en 2020, contre 21 % en 2013. Cinq d'entre elles sont membres de la commission exécutive (33 % contre 27 % en 2013). Les femmes représentent également 37 % des présidents et 48 % des membres des commissions du CIO (contre 20 % en 2013).
- En outre, la commission exécutive du CIO, dans sa décision de décembre 2016, a recommandé que « *les membres du Mouvement olympique... se fixent un objectif minimum de 30 % pour la représentation des femmes dans leurs organes directeurs d'ici 2020, et adoptent des mesures d'accompagnement qui les aideront à atteindre cet objectif* ». Cette recommandation a été réitérée en juin 2020.

En outre, le projet d'analyse de l'égalité des sexes du CIO a été approuvé par la commission exécutive du CIO en février 2018. Le rapport a formulé 25 recommandations et des actions correspondantes dans cinq domaines d'intervention : sport ; gouvernance ; financement ; représentation (dans les médias notamment) ; et ressources humaines, suivi et communication. Ce projet a été mis en œuvre par le CIO par l'intermédiaire d'un groupe transversal.

Un examen de la mise en œuvre des 25 recommandations mené en janvier 2020 a souligné que des progrès considérables ont été réalisés (par exemple, l'équilibre du calendrier des compétitions pour donner une importance égale aux athlètes féminins et masculins et la publication des directives du CIO sur la question de l'égalité des sexes au profit de l'ensemble du Mouvement olympique), mais qu'un travail important reste à accomplir pour combler l'écart entre les sexes (par exemple, la représentation des femmes parmi les entraîneurs et les officiels techniques accrédités aux Jeux Olympiques ainsi que dans les organes directeurs du Mouvement olympique).

Enfin, le CIO a soutenu le lancement de l'initiative d'ONU Femmes « Sport pour la Génération égalité », l'année du 25ème anniversaire de la plateforme d'action de Beijing, le projet le plus progressiste jamais mis en place pour promouvoir les droits des femmes.

L'UNESCO, le Conseil de l'Europe, l'Union européenne, le Groupe de travail international sur les femmes et le sport, Catalyst, Procter & Gamble et Ernst & Young sont d'autres collaborations visant à promouvoir l'égalité des sexes et l'inclusion.



RECOMMANDATION 12

Réduire le coût des Jeux Olympiques et renforcer la flexibilité de leur gestion

Réduire le coût des Jeux Olympiques et renforcer la flexibilité de leur gestion

1. Le CIO établira une procédure de gestion transparente pour tout changement d'exigences, quel qu'en soit son initiateur, afin de réduire les coûts.
2. Le CIO et les parties prenantes réviseront systématiquement les niveaux de services, la préparation et la tenue des Jeux, en vue de limiter les coûts et la complexité. Des propositions seront soumises régulièrement à ce sujet.
3. Le CIO envisagera la fourniture de solutions clés en main aux COJO dans les secteurs qui exigent une expertise olympique hautement spécialisée.

STATUT : RÉALISÉ



12. Réduire le coût des Jeux Olympiques et renforcer la flexibilité de leur gestion

Synthèse

Au cours des cinq dernières années, le CIO a pris plusieurs initiatives pour réduire le coût et renforcer la flexibilité des exigences des Jeux Olympiques.

Premièrement, un nouveau processus de gestion du changement des exigences des Jeux a été mis en place, qui est actuellement mis en œuvre avec Beijing 2022. Les conditions opérationnelles sont mises à jour environ tous les deux ans. Les conditions mises à jour doivent être adoptées dans leur intégralité par les comités d'organisation des Jeux Olympiques (COJO) (et, le cas échéant, les Comités Nationaux Olympiques (CNO) et la ou les villes hôtes doivent également s'adapter à ces nouvelles exigences. Dans le cas peu probable où l'application des conditions opérationnelles actualisées aurait des effets négatifs majeurs sur les droits ou obligations financiers des COJO, le CIO et le COJO discutent de bonne foi pour aborder ces points. À l'issue du processus d'examen, la transition entre l'ancienne version et les nouvelles conditions opérationnelles sera officialisée dans un avenant au Contrat hôte olympique signé par toutes les parties concernées.

Deuxièmement, le CIO a lancé un nouveau programme appelé « Agenda olympique 2020 - la nouvelle norme » qui a été présenté et adopté par la Session du CIO le 6 février 2018 à PyeongChang. Il comprend 118 mesures de réforme, repensant la manière dont les Jeux Olympiques sont organisés, depuis la candidature jusqu'à la réalisation de l'héritage, en passant par la planification et la réalisation. L'objectif du programme est d'accroître la proposition de valeur des Jeux Olympiques, en s'assurant que la manifestation continue d'être pertinente et attrayante pour les futurs hôtes. Cet objectif a été atteint en créant des Jeux plus flexibles, plus faciles à gérer et offrant une meilleure opportunité d'investissement pour les futurs hôtes. La mise en œuvre du programme est en cours avec tous les COJO actuels, le niveau de mise en œuvre dépendant du degré d'avancement des COJO dans la planification et l'organisation des Jeux lorsque le programme a été déployé. Le premier COJO qui tirera pleinement parti de toutes les réformes et organisera des Jeux dans « l'esprit de la nouvelle norme » sera celui de Paris 2024.

Troisièmement, le CIO a mis l'accent sur la mise au point de solutions clés en main dans des domaines qui requièrent une expertise olympique spécifique tels que les services de billetterie, d'hospitalité ou technologiques. Dans ces domaines, les COJO peuvent désormais bénéficier de solutions standard, fournies par le CIO et ses partenaires et adaptées à leur contexte spécifique, au lieu de devoir inventer eux-mêmes de telles solutions.



RECOMMANDATION 13

Maximiser les synergies avec les parties prenantes du Mouvement olympique

Maximiser les synergies avec les parties prenantes du Mouvement olympique pour assurer une organisation sans failles et réduire les coûts :

1. Le CIO renforcera le rôle des Fédérations Internationales (FI) dans la planification et le déroulement des compétitions olympiques, y compris ce qui concerne le transfert de responsabilités techniques des COJO aux FI.
2. Le CIO recentrera le rôle de la commission de coordination du CIO sur les principaux points critiques et la validation des niveaux de services.

STATUT : RÉALISÉ



13. Maximiser les synergies avec les parties prenantes du Mouvement olympique

Synthèse

La Charte olympique a été mise à jour pour tenir compte du rôle des Fédérations Internationales (FI) afin d'aller au-delà du contrôle du sport sur le plan technique au sein du Mouvement olympique. Afin de faciliter le travail des fédérations, une approche individuelle a été mise en place pour améliorer et optimiser la planification et la livraison tout en assurant des niveaux de service communs et cohérents. Le Plan de livraison des sports a été élaboré pour permettre aux parties concernées (comités d'organisation des Jeux Olympiques (COJO), Services olympiques de radio-télévision (OBS), FI, Comité International Olympique (CIO), etc.) de déterminer des rôles et des responsabilités clairs par rapport aux délais de mise en œuvre de chaque sport spécifique. Le Plan de livraison des sports est mis en œuvre pour Tokyo 2020 et Beijing 2022 dans une certaine mesure et des discussions sont en cours avec Paris 2024 et Milano Cortina 2026 sur le meilleur modèle de livraison pour les sports inscrits à leur programme.

En outre, le CIO a renforcé le rôle de la commission de coordination afin d'optimiser les synergies avec les parties prenantes du Mouvement olympique. L'Association des fédérations internationales des sports olympiques d'été (ASOIF) et l'Association des fédérations internationales des sports olympiques d'hiver (AIOWF) participent à toutes les commissions de coordination, tandis que d'autres parties prenantes telles que les représentants du Comité Paralympique International (IPC), les partenaires TOP et les diffuseurs détenteurs des droits sont invités aux réunions des commissions de coordination sur une base *ad hoc*. Des groupes de travail spécifiques aux parties prenantes offrent à ces dernières un forum pour discuter des questions essentielles avec les COJO et formuler des recommandations pour leur résolution.



RECOMMANDATION 14

Renforcer le 6^e principe fondamental de l'Olympisme

Le CIO inclura la non-discrimination selon l'orientation sexuelle dans le 6e principe fondamental de l'Olympisme.

STATUT : RÉALISÉ



14. Renforcer le 6^e principe fondamental de l'Olympisme

Synthèse

Le 6ème principe fondamental de l'Olympisme a été mis à jour dans la Charte olympique pour inclure la non-discrimination en matière d'orientation sexuelle.



RECOMMANDATION 15

Changer d'approche en faveur de la protection des athlètes intègres

Le but ultime du CIO est de protéger les athlètes intègres

STATUT : RÉALISÉ



15. Changer d'approche en faveur de la protection des athlètes intègres

Synthèse

Sur la lutte contre le dopage :

- Le Mouvement olympique dépense 260 millions d'USD lors d'une Olympiade pour lutter contre le dopage, dont 136 millions (soit 52,3 %) proviennent du CIO.
- Le CIO protège vigoureusement les athlètes intègres dans leur droit de participer aux Jeux Olympiques, malgré les sanctions prononcées contre certains Comités Nationaux Olympiques (CNO), tels que la Russie, le Koweït ou l'Inde.
- Pour protéger les athlètes intègres, le CIO a mis en œuvre plusieurs programmes et initiatives tels que :
 - Un programme complet de tests avant les Jeux (par exemple, plus de 1 000 athlètes des Jeux Olympiques de Rio 2016).
 - Un programme complet à long terme visant à prolonger jusqu'à 10 ans le stockage des échantillons prélevés avant les Jeux, financé par le CIO à hauteur de 5 millions d'USD et géré par l'Agence de contrôles internationale (ITA). Des échantillons de sang seront stockés pour être analysés ultérieurement à l'aide de nouveaux tests antidopage génomiques, métabolomiques et protéomiques dès Tokyo 2020.
 - Une réanalyse des échantillons des Jeux passés, qui a été effectuée avec succès par le CIO jusqu'en 2018 lorsque le programme a été délégué à l'ITA (par exemple, plus de 1 000 échantillons des Jeux Olympiques de Beijing 2008, 1 200 échantillons des Jeux Olympiques d'hiver de Vancouver 2010 et près de 2 700 échantillons des Jeux Olympiques de Londres 2012, soit un total de plus de 4 900 échantillons).
- Enraciné dans la recommandation 15 de l'Agenda olympique 2020 invitant à la protection des athlètes intègres et notant que de nouvelles approches étaient nécessaires de la part de toutes les parties prenantes en décembre 2014, le CIO a fait la proposition de rendre la lutte contre le dopage indépendante des organisations sportives.
 - Le conseil de fondation de l'Agence Mondiale Antidopage (AMA) et la Session du CIO en conviennent à l'unanimité respectivement en novembre 2015 et en août 2016. En mai 2017, le conseil de fondation de l'AMA a approuvé les recommandations visant à faire du CIO l'organe fondateur de l'ITA. En octobre 2017, le comité exécutif de l'AMA a approuvé la composition du conseil de fondation de l'ITA.
 - En janvier 2018, le CIO a mis à disposition un fonds de 30 millions d'USD pour établir officiellement l'ITA en tant que fondation indépendante à but non lucratif de droit suisse et a tenu sa première réunion du conseil de fondation. L'ITA a été lancée pour fournir des services de contrôle antidopage aux Fédérations Internationales (FI) et aux organisateurs de grandes manifestations.
 - L'ITA collabore actuellement avec 51 organisations sportives (comprenant le CIO), dont 21 sont des Fédérations de sports olympiques d'été et 4 des Fédérations de sports olympiques d'hiver.



- Le CIO et le Sommet olympique ont appelé à la création d'une chambre anti-dopage permanente du Tribunal Arbitral du Sport (TAS) – et elle est devenue pleinement opérationnelle en janvier 2019. Elle gère les procédures de première instance en matière de lutte contre le dopage et les sanctions, telles que déléguées par le CIO et les FI, garantissant ainsi une plus grande indépendance et une harmonisation de la gestion des cas dans tous les sports.

Concernant la prévention des manipulations de compétitions, le CIO a créé l'Unité du Mouvement olympique sur la prévention des manipulations de compétitions ainsi qu'un comité consultatif pour soutenir cette unité. L'objectif de l'Unité du Mouvement olympique est de renforcer le soutien aux parties prenantes du Mouvement olympique dans leurs efforts pour protéger les athlètes intègres contre le risque de manipulations des compétitions.

Ces efforts ont permis :

- l'adoption et la diffusion du Code du Mouvement olympique sur la prévention des manipulations de compétitions ; l'Unité a également aidé les FI des sports olympiques à se conformer au Code ;
- l'extension du programme de sensibilisation à toutes les FI olympiques et à un grand nombre de FI non olympiques, de CNO et même d'organismes de manifestations sportives ; ce programme de sensibilisation (sous forme de webinaires) a bénéficié de la participation active d'INTERPOL et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) ; une documentation spécifique a été produite en coopération avec INTERPOL et l'ONUDC ;
- une intégration facilitée et un développement plus robuste du mécanisme de renseignement (IBIS) sollicitant davantage de parties prenantes.

Le CIO a accordé une contribution supplémentaire de 10 millions d'USD pour soutenir ces diverses activités de prévention de la manipulation des compétitions, en particulier pour la coopération avec INTERPOL et l'ONUDC.

Deux éditions du Forum international pour l'intégrité du sport ont été organisées avec succès afin de renforcer la capacité des parties prenantes (c'est-à-dire les services de répression, les organes de paris et les organisations sportives) à échanger des renseignements et des informations et à mieux enquêter sur les violations de l'intégrité.



RECOMMANDATION 16

Mettre à profit le fonds de 20 millions d'USD du CIO pour la protection des athlètes intègres

Le CIO utilisera son fonds supplémentaire de 20 millions d'USD à la « protection des athlètes intègres » comme suit :

1. 10 millions d'USD au développement de programmes intensifs d'éducation et de sensibilisation aux risques que présentent le trucage de matches, la manipulation de compétitions quelle qu'elle soit et à la corruption associée.
2. 10 millions d'USD au soutien de projets offrant une nouvelle approche scientifique de la lutte antidopage.

STATUT : RÉALISÉ



16. Mettre à profit le fonds de 20 millions d'USD du CIO pour la protection des athlètes intègres

Le CIO a pleinement réalisé l'ambition initiale de cette recommandation, avec une dotation globale qui a été supérieure aux 20 millions d'USD prévus, soit 60 millions d'USD au total :

10 millions d'USD pour développer de solides programmes d'éducation et de sensibilisation sur les risques liés au trucage de matches, de toute forme de manipulation des compétitions et de la corruption qui y est associée :

- Un protocole d'accord a été signé respectivement avec INTERPOL et l'ONUDC, afin de soutenir l'éducation et la sensibilisation aux risques de trucage des matches et de manipulation des compétitions et de faciliter leur participation à ces efforts.
- Une plateforme d'apprentissage en ligne a été lancée pour faciliter la sensibilisation des athlètes et de leur entourage avant les Jeux Olympiques et des outils spécifiques ont été mis au point pour les activités des JOJ.
- En outre, l'Unité du Mouvement olympique sur la prévention des manipulations de compétitions a été créée et a produit des communications à l'intention du Mouvement olympique.

10 millions d'USD pour soutenir des projets offrant une nouvelle approche scientifique de la lutte contre le dopage ont été dépensés comme suit :

- 6 millions d'USD réunis par les gouvernements créant un fonds de 12 millions d'USD qui a été utilisé par l'Agence Mondiale Antidopage (AMA) pour soutenir des projets sélectionnés par le comité Santé, médecine et recherche de l'AMA
- 4 millions d'USD dépensés dans 16 projets de recherche depuis 2014
- Les domaines de projets de recherche comprennent : autres techniques de collecte, sciences omiques - utilisation de technologies qui explorent les actions affectant les molécules qui composent les cellules humaines, dépistage et prévention du dopage, composés / méthodes améliorant la croissance, composés / méthodes améliorant l'apport d'oxygène, stéroïdes anabolisants exogènes et endogènes, détection de substances / méthodes interdites : méthodologies classiques, par exemple chromatographiques, immunologiques et biochimiques, technologies génétiques et cellulaires appliquées au sport, identification et détection de substances au potentiel dopant, pharmacologie des substances interdites

En outre, un « plan d'action » de 10 millions d'USD supplémentaires a été annoncé par le président du CIO lors de la conférence mondiale de l'AMA sur le dopage dans le sport en novembre 2019, comprenant :

- 2,5 millions d'USD pour la recherche, avec un financement équivalent de la part des gouvernements, il y a maintenant près de 3,5 millions d'USD de plus pour financer la recherche
- 2,5 millions d'USD pour le renseignement et les enquêtes, avec un champ d'application élargi pour inclure ceux qui facilitent et encouragent le dopage en dehors des athlètes
- 5 millions d'USD pour la conservation à long terme des échantillons à des fins de réanalyse.

En outre, le CIO a fourni un fonds de 30 millions d'USD pour créer officiellement l'ITA en tant que prestataire indépendant de services de contrôle antidopage de haute qualité aux Fédérations Internationales (FI) et aux organisateurs de grandes manifestations.



RECOMMANDATION 17

Honorer les athlètes intègres

Honorer les athlètes intègres à qui est décernée une médaille olympique par suite d'un cas de dopage :

1. Des cérémonies officielles seront organisées pour les vainqueurs de médailles ayant gagné leur médaille olympique par suite de la disqualification d'un concurrent.
2. La cérémonie sera communiquée par toutes les parties concernées de manière appropriée.

STATUT : RÉALISÉ



17. Honorer les athlètes intègres

Synthèse

Les principes encadrant les cérémonies de réattribution des médailles olympiques ont été approuvés par la commission exécutive du CIO en mai 2018, à la suite des recommandations de la commission des athlètes du CIO.

Les principes proposent aux athlètes, qui ont reçu la médaille olympique à la suite de la disqualification d'un concurrent, de multiples options pour recevoir leurs médailles olympiques d'une manière qui récompense leurs exploits.

Depuis que les nouveaux principes ont été approuvés, 38 cérémonies de remise de médailles olympiques ont été organisées ou ont fait l'objet d'une demande d'organisation en fonction du choix des athlètes.

L'organisation des cérémonies est soutenue par le CIO.



RECOMMANDATION 18

Renforcer le soutien aux athlètes

Renforcer le soutien aux athlètes :

1. Le CIO placera l'expérience des athlètes au cœur des Jeux Olympiques.
2. Le CIO investira davantage dans le soutien aux athlètes en compétition et en dehors.

STATUT : RÉALISÉ



18. Renforcer le soutien aux athlètes

Synthèse

Le CIO place les athlètes au centre de ses priorités en soutenant de manière accrue le développement des athlètes à tous les niveaux à travers la Solidarité Olympique. Depuis 2013, le budget directement consacré aux athlètes, leurs entraîneurs et leur entourage a progressé de 84 % (de 87 à 160 millions d'USD). Cette évolution budgétaire a permis de porter le nombre d'athlètes soutenus à tous les niveaux directement ou indirectement par la Solidarité Olympique de près de 12 000 à 20 000 par plan quadriennal. Depuis 2013, 4 630 bourses olympiques ont été accordées à des athlètes préparant les Jeux Olympiques et les Jeux Olympiques d'hiver. Les bénéficiaires de ces bourses ont remporté un total de 151 médailles (53 d'or, 43 d'argent et 55 de bronze) à Sotchi, Rio et PyeongChang. Durant ces sept années, les athlètes ont également bénéficié indirectement de l'aide accordée à leur entourage. En effet, la Solidarité Olympique a octroyé 1 260 bourses et organisé 1 900 formations techniques pour les entraîneurs avec la collaboration des Fédérations Internationales (FI).

Conformément à l'objectif de l'Agenda olympique 2020 consistant à placer les athlètes au cœur du Mouvement olympique et à renforcer le soutien qui leur est apporté, la commission des athlètes du CIO a lancé en 2017 une stratégie définissant son rôle auprès des athlètes et du Mouvement olympique. L'un des principaux axes est resté celui de veiller à l'intégration des points de vue des athlètes dans la prise de décisions au plus haut niveau par l'ensemble des parties prenantes du Mouvement olympique. Depuis novembre 2017, la plateforme *Athlete365* réunit les programmes destinés aux athlètes sous une seule marque du CIO et offre un contenu multilingue en six langues à plus de 100 000 olympiens, athlètes de haut niveau et membres de l'entourage inscrits. Les campagnes de mobilisation déployées durant les Jeux dans le cadre d'*Athlete365* ont rencontré un franc succès lors de toutes les éditions des Jeux Olympiques et des Jeux Olympiques de la Jeunesse qui ont eu lieu sur cette période. Cela a permis d'informer et de mobiliser la communauté des jeunes athlètes de haut niveau. Le Forum international des athlètes du CIO a gagné de l'ampleur en 2015 et 2017 tandis que l'édition de 2019 a battu tous les records de participation et de mobilisation avec plus de 400 représentants d'athlètes de 185 nationalités différentes. Outre les représentants des athlètes de l'ensemble des FI olympiques, des associations continentales, de l'Agence Mondiale Antidopage (AMA), du Comité International Paralympique (IPC), des comités d'organisation des Jeux Olympiques (COJO), de l'Association Mondiale des Olympiens (WOA) et de nombreuses FI reconnues, pour la première fois, des membres des commissions des athlètes de l'ensemble des Comités Nationaux Olympiques (CNO) ont été invités.

La Déclaration sur les droits et responsabilités des athlètes a été présentée par la commission des athlètes du CIO (au nom du comité de pilotage) et adoptée lors de la 133^e Session du CIO à Buenos Aires, en 2018. Ce document, auquel ont participé à la rédaction 4 292 athlètes de haut niveau issus de 190 pays et de plus de 120 disciplines sportives, définit les droits et responsabilités qui doivent inspirer les athlètes au sein du Mouvement olympique et être adoptés et mis en œuvre par l'ensemble des organisations du milieu sportif. Le réseau mondial des représentants des athlètes est devenu plus fort et plus uni grâce à plusieurs initiatives et événements conçus pour soutenir les athlètes et responsabiliser leurs représentants, notamment les Forums continentaux d'athlètes (financés par la Solidarité Olympique et soutenus par la commission des athlètes du CIO), des conférences téléphoniques régulières et un soutien financier direct. Depuis janvier 2020, les CNO ont la possibilité de demander à la Solidarité Olympique des fonds annuels à hauteur de 10 000 USD afin de financer les activités de leur commission des athlètes.

En juillet 2015, la commission exécutive du CIO a approuvé l'intégration de l'administration de l'Association Mondiale des Olympiens (WOA) au sein du département des sports du CIO. Ce rapprochement est né d'une volonté d'aligner les programmes dans le cadre de l'Agenda olympique 2020 tout en améliorant la gestion financière et administrative. En cinq ans, la WOA a répondu à ces attentes en montrant clairement son impact et son efficacité vis-à-vis des objectifs clés de la recommandation 18 de l'Agenda olympique 2020 consistant à « Renforcer le soutien aux athlètes ». Ce succès a été rendu possible par l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de la WOA



pour 2017-2020 visant à renforcer l'héritage durable de la communauté mondiale des olympiens et à nouer des liens étroits et durables entre les olympiens et le Mouvement olympique.

Plusieurs nouvelles initiatives, telles que le programme *Athlete365 Business Accelerator*, ont permis à la Solidarité Olympique de mieux accompagner les athlètes dans leur transition professionnelle. L'équipe olympique des réfugiés constituée par le CIO ayant été un succès lors des Jeux Olympiques de Rio 2016, la Solidarité Olympique a mis en place un programme de bourses à long terme à l'intention des athlètes réfugiés.

Les athlètes bénéficient de plusieurs manières des initiatives proposées par les partenaires TOP à travers une offre croissante de propositions variées et innovantes. Le partenariat avec Airbnb permettra à l'ensemble des athlètes en compétition aux Jeux Olympiques et Paralympiques de recevoir des bons d'hébergement pour un montant qui atteindra 28 millions d'USD d'ici 2028. Intel, un autre partenaire TOP, a récemment proposé une offre importante d'abonnements et de documents liés à la santé mentale par le biais de la plateforme *Athlete365*, exclusivement réservée aux athlètes. Depuis les Jeux Olympiques d'hiver de Sotchi 2014, Samsung fournit des éditions limitées spéciales Jeux Olympiques de ses smartphones Galaxy pour permettre aux athlètes d'accéder à des informations et des ressources importantes du CIO. Plus récemment, P&G a lancé le fonds « Athletes for Good » pour faire avancer des causes chères aux athlètes autour de valeurs partagées.

De plus, les athlètes et leur entourage ont été placés au cœur de certaines activités commerciales des partenaires TOP, notamment la campagne très réussie de P&G baptisée « Thank you, Mom » promouvant les valeurs mises en avant dans la stratégie Olympisme en action depuis son lancement.



RECOMMANDATION 19

Lancer la chaîne olympique

Le CIO lancera une chaîne olympique.

STATUT : RÉALISÉ



19. Lancer la chaîne olympique

Synthèse

Avec plus de 25 000 sujets consacrés aux athlètes, 5 400 épreuves de ses 95 Fédérations Internationales (FI) partenaires diffusées en direct, 3,3 milliards de vues sur toutes ses plateformes et un public constitué à plus de 75 % de fans de moins de 35 ans sur les réseaux sociaux, la chaîne olympique a dépassé les attentes de sa mission initiale : fournir une plateforme innovante visant à promouvoir l'Olympisme et favoriser l'interaction des communautés, en priorité les jeunes générations et les nouveaux fans, avec le Mouvement olympique. La chaîne olympique a offert une visibilité mondiale aux sports et aux athlètes 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et 365 jours par an, grâce à des programmes originaux récompensés, du contenu numérique, des reportages et des manifestations sportives internationales diffusées en direct. Les opérations de la chaîne olympique sont restées dans les limites du budget opérationnel approuvé jusqu'en 2021 et sont en passe d'atteindre le seuil de rentabilité.

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, la chaîne olympique est parvenue à maintenir l'intérêt et le lien du public avec le sport et les valeurs olympiques. La plateforme numérique mondiale *Olympic Channel* est accessible gratuitement dans le monde entier en 12 langues sur le site olympicchannel.com et sur ses applications pour dispositifs mobiles et TV connectés. Les principaux efforts de localisation se sont concentrés sur le Japon, l'Inde et les États-Unis, le trio de tête en nombre d'utilisateurs au cours de l'année écoulée.

Les fortes capacités de la chaîne olympique en matière de création de contenu, de numérisation, de technologie et d'analyse des données fournissent déjà une base solide pour mener à bien la mission fixée par la nouvelle stratégie numérique du CIO : créer un lien direct avec le public et permettre la consolidation d'activités numériques centrées sur les personnes afin de promouvoir l'Olympisme par le biais de communications marketing et de produits numériques. La chaîne olympique a été lancée après la cérémonie de clôture des Jeux Olympiques de Rio 2016 pour soutenir l'objectif du CIO énoncé dans l'Agenda olympique 2020 : fournir une plateforme innovante pour promouvoir l'Olympisme et favoriser l'interaction des communautés (voir recommandation 23), en priorité les jeunes générations et les nouveaux fans, avec le Mouvement olympique. La chaîne olympique offre une visibilité mondiale aux sports et aux athlètes 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et 365 jours par an, grâce à des programmes originaux primés, des contenus récompensés, du contenu numérique, des reportages et des manifestations sportives internationales diffusées en direct. La plateforme numérique mondiale de la chaîne olympique est accessible gratuitement dans le monde entier en 12 langues sur le site olympicchannel.com et sur ses applications pour dispositifs mobiles et TV connectés.

Un nouveau département de l'engagement et du marketing numériques a été créé au sein du CIO, conformément à la stratégie numérique approuvée par la Session et la réunion de la commission exécutive tenues en janvier 2020. Ce département a pour mission de nouer des liens directs avec le public et de promouvoir l'Olympisme au moyen de communications marketing et de produits numériques en mettant à niveau les opérations et les capacités de traitement des données numériques de la plateforme *Olympic Channel* et en permettant la consolidation d'activités numériques centrées sur les personnes.



RECOMMANDATION 20

Engager des partenariats stratégiques

Le CIO s'ouvrira à la coopération et établira des relations avec des organisations et des ONG compétentes et internationalement reconnues pour accroître l'impact de ses programmes.

STATUT : RÉALISÉ



20. Engager des partenariats stratégiques

Synthèse

Nations Unies – Le CIO et l'Organisation des Nations Unies (ONU) ont signé un protocole d'accord dès le lancement de l'Agenda olympique 2020, permettant ainsi une coopération au plus haut niveau. L'accord souligne que le CIO et l'ONU « partagent les mêmes valeurs, à savoir la contribution à l'édification d'un monde pacifique et meilleur par le sport ». Il appelle également au respect de l'organisation autonome du sport.

Depuis, l'ONU a réaffirmé cette autonomie ainsi que le rôle de chef de file du CIO dans plusieurs de ses déclarations.

Une récente résolution, adoptée en décembre 2020 par l'Assemblée générale de l'ONU, résume cette coopération.

- Elle « reconnaît la Charte olympique ».
- Elle souligne « la contribution inestimable des mouvements olympique et paralympique en faisant du sport un moyen unique de promouvoir la paix et le développement ».
- Elle « appuie l'indépendance et l'autonomie du sport ainsi que la mission du Comité International Olympique, qui est de conduire le Mouvement olympique, ainsi que celle du Comité International Paralympique, qui est de conduire le Mouvement paralympique ».
- Elle encourage « les États membres [de l'ONU] à inclure le sport et l'activité physique dans les plans de relance post-COVID-19 et les stratégies nationales de développement durable, compte tenu de la contribution du sport à la santé, à promouvoir un sport sûr en tant que facteur de santé et de bien-être des personnes et des communautés ».
- Elle accueille « avec satisfaction tous les prochains Jeux Olympiques et Paralympiques, en particulier ceux devant se dérouler à Tokyo en 2021, à Beijing en 2022, à Paris en 2024, à Milan-Cortina (Italie) en 2026 et à Los Angeles (États-Unis d'Amérique) en 2028, ainsi que les Jeux Olympiques de la Jeunesse devant se dérouler à Dakar en 2026 ».

En 2015, à un moment historique pour le sport et le Mouvement olympique, le sport a été officiellement reconnu comme un « partenaire important » du développement durable et inclus dans l'Agenda 2030 de l'ONU pour le développement durable.

Organisation mondiale de la Santé (OMS) – Le CIO a élargi sa collaboration avec l'OMS en signant un accord de coopération en pleine pandémie mondiale de coronavirus. Cet accord renforce les efforts que le CIO et l'OMS déploient conjointement dans la promotion de modes de vie sains, notamment au travers de la pratique d'une activité physique et sportive, en tant qu'outil de santé publique dans le monde entier et conformément à l'objectif de développement durable n° 3.

Cela s'est traduit par une campagne mondiale appelée #HealthyTogether, lancée conjointement par le CIO, l'ONU et l'OMS. L'OMS conseille également le CIO et le comité d'organisation dans leurs préparatifs pour que les prochains Jeux Olympiques de Tokyo 2020, qui se tiendront en 2021, se déroulent sans danger. En outre, le CIO et les organisations sportives ont contribué à l'élaboration des directives de l'OMS sur les rassemblements de masse dans le contexte de la pandémie de COVID-19, encadrant notamment les manifestations sportives.

La collaboration entre le CIO et l'OMS s'est également illustrée lors du sommet virtuel des dirigeants du G20 en novembre 2020, lorsque le directeur général de l'OMS, le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, a déclaré : « L'OMS travaille avec le CIO pour faire des Jeux Olympiques de Tokyo de l'année prochaine un succès et un symbole d'espoir pour le monde ».



Actions de l'ONU pour l'environnement et la lutte contre le changement climatique – Le CIO, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), a élaboré et mis en œuvre l'accord-cadre des Nations Unies « le sport au service de l'action climatique », lancé lors de la COP 24 de 2018 à Katowice. Cet accord-cadre indique clairement à la communauté sportive mondiale la marche à suivre dans la lutte contre le changement climatique. Ce partenariat a permis à plus de 175 organisations sportives membres, dont le CIO, l'IPC, les comités d'organisation des Jeux Olympiques de Tokyo 2020, de Beijing 2022 et de Paris 2024, 25 Fédérations Internationales et 7 Comités Nationaux Olympiques de créer, planifier et mettre en œuvre des mesures concrètes visant à permettre à l'ensemble du secteur du sport de réduire ses émissions carbone de 45 % d'ici 2030.

Le CIO a également élargi sa collaboration avec le PNUE sur plusieurs fronts et contribuera, avec le soutien de l'agence onusienne, au projet de Grande muraille verte – l'initiative phare de l'Union africaine pour lutter contre les effets de la désertification – en plantant une « forêt olympique » à partir de 2021. Outre l'utilisation des crédits carbone générés, ce projet permettra également au CIO d'aider les communautés de la région africaine du Sahel à renforcer leur résilience au changement climatique au niveau local, améliorer la santé et le bien-être, créer des emplois et stimuler les opportunités économiques. Par ailleurs, le CIO s'associe à la campagne Océans Propres du PNUE aux côtés de dix FI, six CNO et trois de ses partenaires commerciaux mobilisés pour la lutte contre la pollution de l'environnement au niveau mondial. Cette campagne a également bénéficié de la participation des athlètes, comme en témoigne la campagne « Big Plastic Pledge » menée par Hannah Mills, médaillée d'or et d'argent aux Jeux Olympiques, et soutenue par le CIO dans le cadre de notre programme d'ambassadeurs. À ce jour, plus de 2 500 athlètes ont pris des mesures concrètes pour réduire la pollution plastique dans leur vie de tous les jours et dans leur sport.

UICN – Le CIO a signé un accord de collaboration avec l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) en 2017 pour une période de trois ans. Parallèlement à l'élaboration de quatre guides Sport et biodiversité offrant aux organisateurs de manifestations sportives des conseils pour réduire l'impact de leur événement sur la biodiversité et promouvoir sa conservation à toutes les phases de la planification des épreuves, le CIO a reçu des conseils de l'UICN sur la procédure de candidature aux Jeux Olympiques de 2024 et entrepris d'autres actions liées à sa stratégie de durabilité.

INTERPOL, ONUDC, OCDE – Des protocoles d'accord conclus avec INTERPOL, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et, pour la toute première fois, avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), soutiennent la coopération avec les gouvernements en faveur de la crédibilité du sport.

Le CIO et INTERPOL organisent des ateliers sur mesure dans le monde entier pour aider les Comités Nationaux Olympiques, les fédérations sportives nationales et internationales, les services de répression, les entités gouvernementales, les régulateurs et les opérateurs de paris à lutter contre la manipulation de compétitions et la corruption associée. De juin 2015 à décembre 2020, INTERPOL a formé et renforcé les capacités de plus de 1 000 décideurs issus des principaux groupes de parties prenantes – CNO et fédérations sportives nationales, services de répression, autorités gouvernementales et entités de paris – issues de 49 pays sur tous les continents.

Le Partenariat international contre la corruption dans le sport (IPACS) a été lancé en 2017. Il s'agit d'une plateforme multipartite dont la mission est de rassembler les organisations sportives internationales, les gouvernements et les organisations intergouvernementales afin d'intensifier et de soutenir les actions visant à éliminer les risques de corruption et à promouvoir une culture de bonne gouvernance dans le sport. Les partenaires fondateurs de l'IPACS sont le Comité International Olympique (CIO), le gouvernement du Royaume-Uni, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Conseil de l'Europe et l'Office des Nations Unies



contre la drogue et le crime (ONUDC). Avec ses partenaires de l'IPACS, le CIO a produit de nouvelles lignes directrices pour atténuer les risques de corruption, notamment lors de la passation de marchés, prévenir les conflits d'intérêts, garantir l'intégrité dans la sélection des grands événements sportifs et la bonne gouvernance, et faciliter le dialogue avec les gouvernements sur ce sujet. En 2019, le CIO a également signé un protocole d'accord avec EUROPOL pour la coopération concernant des situations spécifiques.

Le CIO a accordé une contribution supplémentaire de 10 millions d'USD pour soutenir diverses activités de prévention de la manipulation des compétitions, en particulier pour la coopération avec INTERPOL et l'ONUDC.

Trois éditions du Forum international pour l'intégrité du sport (IFSI) ont été organisées avec des parties prenantes du Mouvement olympique, des agences intergouvernementales telles que le Conseil de l'Europe, l'ONUDC, INTERPOL et EUROPOL, ainsi que des opérateurs de paris sportifs, des autorités nationales de régulation, des chercheurs et d'autres experts. Tous ont réaffirmé lors de ces forums leur détermination pour assurer la protection des athlètes intègres et garantir l'équité des compétitions.

Le CIO a également lancé en 2018 la campagne « Believe in Sport » pour sensibiliser les athlètes, les entraîneurs et les officiels aux risques de manipulation des compétitions.

Le HCR et les réfugiés – Le partenariat de 25 ans du CIO avec l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés reste partie intégrante des nombreuses activités d'aide aux réfugiés par le biais du sport.

En 2015, le CIO a créé l'équipe olympique des réfugiés du CIO. Soutenus pendant leur préparation par la Solidarité Olympique, dix athlètes ont participé pour la première fois aux Jeux Olympiques de Rio 2016 et envoyé ainsi un message d'espoir aux réfugiés et aux personnes déplacées du monde entier. La Solidarité Olympique soutient aujourd'hui un groupe de plus de 50 boursiers réfugiés qui aspirent à rejoindre l'équipe olympique des réfugiés du CIO pour Tokyo 2020.

Pour aller encore plus loin dans son engagement, le CIO a créé en 2017 l'*Olympic Refugee Foundation*, une entité indépendante à but non lucratif de droit suisse qui s'appuie sur le sport pour protéger les jeunes victimes de déplacement forcé à travers le monde 365 jours par an. Au cours de ses trois années d'existence, la fondation a soutenu des projets au Rwanda, au Mexique, en Turquie, en République démocratique du Congo, au Kenya, en Jordanie, en Ouganda et en Colombie, permettant à 200 000 jeunes affectés par des déplacements d'avoir accès à un sport sûr.

Lors du tout premier Forum mondial sur les réfugiés qui s'est tenu en décembre 2019, plus de 80 organisations sportives, ONG et gouvernements se sont réunis sous l'égide du CIO pour exprimer leur résolution à offrir aux réfugiés un accès au sport.

ONU Femmes – Le CIO a renouvelé et élargi son protocole d'accord avec ONU Femmes en 2017, réaffirmant ainsi la volonté des deux organisations de généraliser la pratique d'une activité physique et sportive en tant qu'outil pour l'autonomisation des filles et des femmes, l'éducation et la santé. La coopération entre le CIO et ONU Femmes vise également à renforcer le travail conjoint en matière d'égalité des sexes dans et par le sport, plus particulièrement l'égalité d'accès et de participation des femmes dans le sport et les programmes sportifs durables, en ciblant en priorité les filles issues de communautés vulnérables ; l'allocation de ressources pour promouvoir la participation et le leadership des femmes dans le sport et relever les défis de gouvernance ; et mettre à profit le pouvoir du sport, notamment des grandes manifestations sportives et du rôle de modèle des athlètes, pour lutter contre les stéréotypes et critères sexistes discriminatoires.



Initiative conjointe du CIO et d'ONU Femmes, le programme « Une victoire en entraîne une autre » encourage les femmes et les filles au niveau local au moyen de programmes sportifs durables. Lancé au Brésil dans le cadre de l'héritage des Jeux Olympiques de Rio 2016, il s'est depuis étendu à l'ensemble du Brésil ainsi qu'à Buenos Aires, en Argentine, en tant qu'héritage des Jeux Olympiques de la Jeunesse de 2018.

Banque interaméricaine de développement (BID) – Le CIO a établi un partenariat avec la Banque interaméricaine de développement (BID) lors des Jeux Olympiques de la Jeunesse de 2018 à Buenos Aires. Cette nouvelle collaboration a conduit à la création de *Sportic*, un programme conçu pour trouver un équilibre entre la pratique du sport et l'utilisation de la technologie. *Sportic* permet à des jeunes âgés de 12 à 18 ans issus de communautés défavorisées d'Argentine, de Colombie et d'Équateur de développer des compétences utiles dans leur vie quotidienne tout en améliorant leur employabilité.

Les activités ayant été suspendues à cause de la pandémie de COVID-19, une plateforme numérique a été mise sur pied. Le campus virtuel comprend un site d'apprentissage en ligne pour aider les organisateurs, animateurs, instructeurs et formateurs, notamment la « formation des formateurs », des cours régionaux, ainsi qu'une bibliothèque et un forum. Au total, 194 formations sur la méthodologie *Sportic* ont été dispensées et 374 formateurs et enseignants ainsi que 3 869 jeunes ont été formés. Le campus virtuel propose à ce jour plus de 200 supports de formation sur l'utilisation du sport et de la technologie. La plateforme se trouve à l'adresse www.sportic.org.

Yunus Sport Hub – Le CIO et le *Yunus Sport Hub*, une communauté mondiale d'experts dédiée à la résolution des défis humains par le sport et l'entreprise sociale, ont lancé un programme pilote en Corée en 2020 s'appuyant sur l'héritage des Jeux Olympiques d'hiver de PyeongChang 2018 pour créer des entreprises sociales et des emplois au niveau local. Des athlètes locaux participent à la conception et à la mise en œuvre du projet.

Le *Yunus Sport Hub* collabore également avec le CIO sur le programme *Athlete 365 Career+* qui a déjà bénéficié à plus de 35 000 athlètes issus de plus de 185 pays et qui continue d'accroître son impact. Un projet lancé en 2020, le programme *Athlete365 Business Accelerator*, connaît déjà un franc succès. Ce programme pilote de deux ans, conçu en coopération avec le professeur Yunus, lauréat du prix Nobel de la paix, vise à permettre aux athlètes de renforcer leurs compétences fondamentales tout en leur offrant davantage d'opportunités sur le plan professionnel et en termes de formation. Ce programme est soutenu par la Solidarité Olympique. Quelque 5 500 athlètes ont déjà participé aux cours en ligne.



RECOMMANDATION 21

Renforcer la capacité d'influence du CIO

Renforcer la capacité d'influence du CIO :

Le CIO exercera son influence auprès d'organisations et agences intergouvernementales.

Le CIO encouragera et soutiendra les efforts des CNO dans ce domaine.

STATUT : RÉALISÉ



21. Renforcer la capacité d'influence du CIO

Synthèse

PyeongChang 2018 – Le CIO a entamé un dialogue avec les deux Corée en 2014, en amont de PyeongChang 2018, et lancé un programme pour soutenir les athlètes de République populaire démocratique de Corée (RPDC) lors des procédures de qualification pour les Jeux Olympiques d'hiver. Ce dialogue s'est poursuivi et a évolué au gré des relations géopolitiques, aboutissant notamment à la résolution sur la Trêve olympique adoptée par consensus par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2017, dans le cadre de la grave crise de sécurité survenue dans la péninsule coréenne. Ce consensus réunissait à la fois la République de Corée et la République populaire démocratique de Corée (RPDC) ainsi que les futurs hôtes des Jeux Olympiques : le Japon, la Chine, la France et les États-Unis d'Amérique.

En 2018, le dirigeant de la RPDC s'est engagé à participer aux Jeux. Le CIO a engagé et dirigé les négociations entre les CNO et les gouvernements de la République de Corée et de la RPDC. Elles ont abouti à la « Déclaration olympique sur la péninsule coréenne » de Lausanne. Les athlètes des deux CNO ont ainsi défilé conjointement comme une seule équipe lors de la cérémonie d'ouverture, sous le nom de « Corée » et derrière le drapeau de l'unification coréenne. Cela a également donné lieu à la création d'une équipe féminine unifiée de hockey sur glace.

Après les Jeux, le président sud-coréen, Moon Jae-in, et le président nord-coréen, Kim Jong-un, ont tous deux demandé au CIO de continuer à soutenir les négociations de paix par des actions dans le domaine du sport.

Le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a déclaré à PyeongChang, lors de sa visite aux Jeux : « S'il existe un véritable symbole de paix dans le monde, c'est l'esprit olympique ». « Évidemment, dans le contexte actuel, on accorde beaucoup d'attention à ce message de paix en relation avec la péninsule coréenne, mais je tiens à dire très clairement que le message olympique de paix n'est pas local. Il est universel. Il est pour le monde » a-t-il ajouté. « Il est aussi valable en Corée qu'il l'est partout où nous luttons pour tenter de résoudre les nombreux conflits complexes auxquels nous sommes confrontés ».

G20 – Le président du CIO s'est adressé aux dirigeants du G20 lors du Sommet du G20 à Osaka, au Japon, en 2019, et lors du Sommet virtuel des dirigeants du G20 en novembre 2020. Il leur a demandé de soutenir la mission des Jeux Olympiques qui consiste à unir le monde dans une compétition pacifique. Dans une étape importante pour le Mouvement olympique, les dirigeants mondiaux présents au Sommet virtuel des dirigeants du G20 en 2020 ont exprimé dans leur déclaration finale leur soutien ferme aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo 2020 et aux Jeux Olympiques d'hiver de Beijing 2022 : « Nous saluons la détermination du Japon à accueillir l'année prochaine les Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo 2020, symbole s'il en est de la résilience de l'humanité et de l'unité mondiale face à la COVID-19. (...) Nous attendons avec impatience la tenue des Jeux Olympiques d'hiver à Beijing en 2022 ».

Nations Unies – Le CIO s'est engagé auprès de l'ONU, des États membres et des pays hôtes lors des débats de l'Assemblée générale et des réunions de haut niveau de l'ONU, de conférences et d'autres événements réunissant des gouvernements et des organisations internationales afin de positionner le CIO et le Mouvement olympique sur des enjeux clés pour atteindre la paix dans le monde et les objectifs de développement durable (ODD). Ce travail a conduit à l'adoption des résolutions de l'ONU sur le sport au service de la paix et du développement, des résolutions sur la Trêve olympique, ainsi qu'aux rapports du secrétaire général de l'ONU sur le sport au service de la paix et du développement durable (voir également la recommandation 20).



Organisation mondiale de la Santé – Le CIO a mené des travaux de sensibilisation et de préparation dans le cadre de l’assemblée générale de l’Organisation mondiale de la Santé en vue de l’adoption historique du premier Plan d’action mondial sur l’activité physique. C’était la première fois que l’activité physique occupait une place aussi importante dans une politique de santé au niveau international (voir également la recommandation 20).

ONU Changements climatiques et ONU Environnement – Les priorités du CIO et du Mouvement olympique sur les questions clés liées à la durabilité et à l’environnement ont été redéfinies à l’occasion du lancement de l’accord-cadre « le sport au service de l’action climatique » lors de la COP 24 de Katowice (2018), en collaboration avec la CCNUCC d’ONU Changements climatiques. Cet accord-cadre sert de plateforme centrale pour plaider en faveur de l’action climatique dans et par le sport (voir également la recommandation 20).

Dans le cadre de ses efforts visant à associer le Mouvement olympique au Pacte européen pour le climat, le CIO a adressé à la Commission européenne une déclaration de principe soulignant la volonté de la communauté sportive de contribuer à la lutte contre le changement climatique. Ce document a reçu l’aval de neuf Comités Nationaux Olympiques (CNO) européens et de treize Fédérations Internationales de sport.

Réfugiés – Le CIO, en collaboration avec l’*Olympic Refugee Foundation* et le HCR, a profité du Forum mondial sur les réfugiés (2019) pour réaffirmer l’importance du sport pour les réfugiés et contribué à la création d’un organisme multipartite, la Coalition sportive au service des réfugiés, afin d’améliorer l’accès des réfugiés au sport. Le travail de plaidoyer du CIO a également permis, avec le soutien du HCR, la reconnaissance du sport et de la contribution de l’*Olympic Refugee Foundation* au bien-être des réfugiés à travers le Pacte mondial pour les réfugiés, en 2018 (voir également la recommandation 20).

Droits de l’homme – Sur la base des recommandations formulées par deux experts indépendants, S.A.R. le Prince Zeid Ra’ad Al Hussein, ancien haut-commissaire des Nations Unies pour les droits de l’homme, et Rachel Davis, vice-présidente de Shift – un centre d’expertise à but non lucratif sur les entreprises et les droits de l’homme, le CIO a progressé dans l’élaboration et la mise en œuvre de sa stratégie en matière de droits de l’homme pour aborder les questions relevant de ses trois sphères de compétences. Cette initiative a été élaborée suite à une procédure de consultation avec du personnel clé en interne et des experts de la société civile.

Le CIO a également tiré parti de multiples sessions et diverses plateformes dans le cadre du Conseil des droits de l’homme et du Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l’homme pour renforcer son dialogue autour du sport et des droits de l’homme. Il a appelé les États membres de l’ONU et d’autres parties prenantes à faire progresser la position du CIO et du Mouvement olympique dans les résolutions du Conseil des droits de l’homme.

Union européenne (UE) – Le CIO a supervisé, animé et éclairé les débats au sein de diverses plateformes politiques de l’UE (l’unité Sport de la Commission européenne entre autres) et avec les États membres, en étroite collaboration avec le bureau de liaison des COE à Bruxelles, afin de protéger l’autonomie du sport et le modèle sportif européen. Le CIO s’est également rapproché de différents conseils d’administration pour promouvoir la contribution du sport dans d’autres domaines tels que l’égalité des sexes et la lutte contre le changement climatique.



RECOMMANDATION 22

Diffuser une éducation fondée sur les valeurs olympiques

Diffuser une éducation fondée sur les valeurs olympiques

1. Le CIO renforcera son partenariat avec l'UNESCO pour inclure le sport et ses valeurs dans les programmes scolaires partout dans le monde.
2. Le CIO créera une plateforme électronique pour partager les programmes d'éducation fondés sur les valeurs olympiques mis en œuvre par différents CNO et autres organisations.
3. Le CIO identifiera et soutiendra des initiatives qui peuvent aider à diffuser les valeurs olympiques.

STATUT : PARTIELLEMENT RÉALISÉ



22. Diffuser une éducation fondée sur les valeurs olympiques

Synthèse

Le CIO a renforcé son partenariat avec l'UNESCO pour intégrer le sport et ses valeurs dans les programmes scolaires du monde entier à travers deux projets :

- Les lignes directrices de l'UNESCO pour une éducation physique de qualité destinées aux acteurs politiques, et un projet pilote mis en œuvre aux Fidji, au Mexique, en Afrique du Sud et en Zambie.
- Un partenariat comprenant le PEVO a été conclu entre le CIO, l'UNESCO, l'Agence Mondiale Antidopage (AMA), FairPlay, la fondation Agitos (IPC) et le CIEPSS. En octobre 2019, une publication conjointe intitulée « Les valeurs du sport dans chaque classe » a été présentée lors de la pré-conférence des ministres de l'Éducation à l'UNESCO, à Paris.

Des discussions sont en cours afin de poursuivre la collaboration avec l'UNESCO sur des projets du plan 2021-2024.

La plateforme électronique permettant de partager les programmes d'éducation fondés sur les valeurs olympiques des différents Comités Nationaux Olympiques (CNO) et d'autres organisations est actuellement à l'étude dans le cadre de la stratégie numérique du CIO.

Le CIO a identifié et soutenu des initiatives visant à renforcer la diffusion des valeurs olympiques grâce au manuel, la méthodologie et la mise en œuvre du PEVO, au moyen du dossier de ressources PEVO 2.0 :

- Le manuel du PEVO, un ensemble de ressources pédagogiques gratuites conçues pour inspirer les jeunes en prônant les valeurs que sont l'amitié, l'excellence et le respect, a été créé en 2016. Disponible en huit langues (anglais, français, lituanien, espagnol, slovaque, russe, japonais et chinois – traduction du dossier de ressources PEVO 2.0 en estonien et en coréen en cours), le manuel a servi à plus de 25 millions de jeunes dans le monde à ce jour – 500 millions si l'on inclut les comités d'organisation des Jeux Olympiques (COJO), en particulier celui de Beijing (depuis la VI de 2005) ;
- À titre d'exemple pour illustrer la diffusion du PEVO, des pages Internet en rapport avec le PEVO ont été consultées 30 000 fois sur le site olympic.org en 2019 et le manuel du PEVO a été téléchargé environ 4 700 fois. Des ateliers de « formation des formateurs » (une méthodologie de déploiement dont l'objectif est d'atteindre les jeunes par l'intermédiaire de formateurs et d'entraîneurs d'horizons divers et variés) ont été organisés en Afrique du Sud, en Lituanie, en Arabie Saoudite et en Slovaquie en 2019. Le PEVO est désormais reconnu et mis en œuvre par les ministères de l'Éducation d'Arabie saoudite, de Slovaquie, de Trinité et Tobago, d'Albanie et du Pendjab (Pakistan).

Plusieurs projets sur les capacités d'influence et d'élaboration de politiques ont été lancés au niveau local afin de proposer une éducation physique de qualité et un enseignement fondé sur les valeurs olympiques.

À travers le Hub Culture & Education, « premier point de contact visant à faciliter les initiatives culturelles et éducatives olympiques », la Fondation Olympique pour la Culture et le Patrimoine gère plus de 300 demandes par an (40 % provenant du Mouvement olympique et 60 % de l'extérieur).

Les programmes éducatifs du Musée Olympique (2016-2019) ciblent les activités scolaires et extrascolaires des enfants de 6 à 18 ans, mais aussi les enseignants/parents, et ils ont été dispensés à ce jour à 240 000 à 260 000 visiteurs sur le site de Lausanne (écoliers : 100 000, activités extrascolaires : 40 000, familles : 100-120 000 personnes). Les offres sont diversifiées selon le public visé, avec une nouvelle offre thématique par an, deux offres permanentes basées sur l'histoire et les valeurs



olympiques, deux événements récurrents (pendant les vacances scolaires, par exemple la Semaine olympique) et deux à trois brochures. En outre, le Musée Olympique a atteint une portée internationale grâce à des ressources et des contenus en ligne adaptés aux demandes externes.

La Solidarité Olympique a continué de soutenir les CNO pour la mise en œuvre des programmes basés sur les valeurs olympiques. Pour le plan quadriennal 2017-2020, cela a représenté près de 80 activités.



RECOMMANDATION 23

Interagir avec les communautés

Interagir avec les communautés :

1. Créer une plateforme virtuelle pour les athlètes.
2. Créer une plateforme virtuelle pour les volontaires.
3. Interagir avec le grand public.
4. Interagir avec la jeunesse.

STATUT : PARTIELLEMENT RÉALISÉ



23. Interagir avec les communautés

Synthèse

Le lancement d'*Athlete 365*, une plateforme unique en ligne réservée aux athlètes (voir recommandation 18), le lancement de la chaîne olympique (voir recommandation 19) et la création du nouveau département « marketing et engagement numériques » du CIO, conformément à la stratégie numérique approuvée par la Session et la réunion de la commission exécutive du CIO de janvier 2020, constituent les principales réalisations de cette recommandation.

La mission spécifique du nouveau département « marketing et engagement numériques » consiste à nouer des liens directs avec le public, promouvoir l'Olympisme au moyen de communications marketing et de produits numériques en mettant à niveau les opérations et les capacités de traitement des données numériques de la chaîne olympique et en permettant la consolidation d'activités numériques centrées sur les personnes (voir recommandation 19).

La jeunesse est l'un des groupes cibles de la stratégie numérique. La jeunesse a également figuré parmi les thèmes clés du premier Forum Olympisme en action, permettant au CIO de « prendre le pouls » des opinions et des intérêts des jeunes dans le monde entier. Les projets du CIO axés sur la jeunesse ont été renforcés, tels que les programmes du CIO pour les jeunes leaders et les jeunes reporters, la mobilisation de la jeunesse et les activités de mobilisation des athlètes. Dix-sept jeunes leaders ont été nommés dans les commissions du CIO.

Le CIO a également travaillé sur l'interaction avec les communautés de volontaires. Un certain niveau d'engagement a été atteint dans le cadre des anniversaires et des héritages d'éditions passées des Jeux, notamment Barcelone 1992, Nagano 1998, Sydney 2000, Beijing 2008 et les Jeux Olympiques de la Jeunesse de Singapour 2010. Parallèlement, la communauté des volontaires a été sollicitée de manière précoce par courriers électroniques sur les réseaux sociaux pour Rio 2016 et PyeongChang 2018. Si la mobilisation des volontaires reste aujourd'hui limitée, cela est dû à l'absence de données disponibles, lesquelles doivent être recueillies en collaboration avec les comités d'organisation des Jeux Olympiques (COJO) bien en amont des Jeux.

Dans le cadre de l'élaboration de la stratégie numérique, une nouvelle version du site olympic.org, entièrement compatible avec les appareils mobiles, a été lancée pour permettre une interaction plus large avec le grand public.

Le concept du projet de Festival olympique a été approuvé pour stimuler l'interaction pendant les Jeux Olympiques hors du pays hôte.



RECOMMANDATION 24

Évaluer le programme Sport pour l'espoir

Évaluer le programme Sport pour l'espoir :

1. Le CIO évaluera le succès et les impacts du programme Sport pour l'espoir au cours des deux ou trois prochaines années et, dans l'intervalle, il limitera le programme aux deux centres existant en Zambie et en Haïti.
2. Le CIO développera un modèle opérationnel durable pour les deux centres Sport pour l'espoir existants et invitera d'autres ONG à y contribuer dans leur propre domaine d'expertise, en vue de disposer de centres autosuffisants gérés et administrés par une autre entité sans dépendre de l'investissement et du soutien important du CIO.
3. Le CIO définira une nouvelle stratégie d'investissement dans des infrastructures sportives de base adaptées à la demande locale, en tenant compte de l'expérience et des leçons tirées du modèle Olympafrica.

STATUT : RÉALISÉ



24. Évaluer le programme Sport pour l'espoir

Synthèse

Le CIO a confié la gestion du centre Sport pour l'espoir zambien à une entité locale, en étroite collaboration avec le Comité National Olympique et le gouvernement de Zambie. Le transfert à la communauté locale a entraîné un changement de marque du centre, sans propriété olympique, ce qui a permis au centre d'obtenir de nouvelles sources de revenus financiers et des contrats de parrainage.

Une stratégie a été mise en place pour assurer le transfert de la responsabilité et de la gestion du centre en Haïti à la communauté haïtienne, et des propositions concernant le nouveau conseil d'administration sont mises au point pour permettre au centre de devenir autosuffisant et indépendant en 2021.

Le CIO ne prévoit pas de créer d'autres centres Sport pour l'espoir.

Le CIO a renforcé ses liens avec diverses organisations sportives locales, en particulier Olympafrica. La Solidarité Olympique a soutenu les cinq associations continentales pour développer d'autres installations sportives de base adaptées à la demande locale.



RECOMMANDATION 25

Revoir le positionnement des Jeux Olympiques de la Jeunesse

Le CIO reverra avec ses partenaires le positionnement des Jeux Olympiques de la Jeunesse.

1. La commission exécutive du CIO mettra en place une commission tripartite avec les CNO et les FI pour revoir en profondeur la vision, la mission, le positionnement, le programme sportif, le programme culture et éducation (PCE), l'organisation protocolaire, l'organisation, le déroulement et le financement des Jeux Olympiques de la Jeunesse, et reviendra vers la Session du CIO pour les discussions et décisions finales.
2. Le CIO fera passer la tenue des Jeux Olympiques de la Jeunesse à une année non olympique, à commencer par les 4^{es} Jeux Olympiques de la Jeunesse d'été qui de 2022 seront reportés à 2023.

STATUT : RÉALISÉ



25. Revoir le positionnement des Jeux Olympiques de la Jeunesse

Synthèse

Donnant suite à la recommandation 25 de l'Agenda olympique 2020, le groupe de travail tripartite des JOJ a élaboré 5 orientations stratégiques et 14 recommandations adoptées par la Session du CIO de Rio en 2016, afin de redéfinir une stratégie et un positionnement pour les JOJ.

La nouvelle mission des JOJ, « inciter les jeunes à pratiquer régulièrement un sport de compétition organisé et promouvoir les bienfaits de l'Olympisme comme philosophie de vie », a été mise en œuvre avec succès à Buenos Aires 2018 et Lausanne 2020 et se poursuivra avec les prochaines éditions des JOJ de Gangwon 2024 et Dakar 2026. Le positionnement des JOJ, étant défini comme un ensemble de performances sportives de haut niveau, un festival sportif ciblé et un incubateur d'innovation, a été largement accepté et adopté au sein du Mouvement olympique.

Les cinq objectifs stratégiques ont tous été atteints et ont produit des résultats positifs :

- La participation et le niveau de compétition des JOJ ont progressé : suite à l'introduction de deux périodes de compétition distinctes à Lausanne 2020, 1 872 athlètes ont participé aux Jeux. Il s'agit d'une augmentation considérable par rapport aux chiffres de 2016, à Lillehammer, où 1 067 athlètes avaient participé à cette édition.
- Les JOJ ont été organisés dans différents types de villes, et ont contribué à faire connaître l'Olympisme sur de nouveaux territoires : la quatrième édition des JOJ d'été aura lieu à Dakar en 2026, et ce sera la première manifestation olympique organisée sur le continent africain.
- La portée et l'impact des JOJ ont été étendus grâce à un programme de formation recentré sur les athlètes. Des initiatives telles que le programme des athlètes modèles, les *Young Change Makers* et le concept de Festival olympique ont eu un impact positif sur les participants et les spectateurs.
- L'expérience des JOJ a été étendue en tirant parti des plateformes numériques : 6,1 millions d'utilisateurs uniques ont visité les plateformes et les réseaux sociaux olympiques pour Buenos Aires 2018. Le nombre d'utilisateurs uniques a atteint 3 millions pour Lausanne 2020.
- Les JOJ font désormais office d'incubateur pour le CIO et le Mouvement olympique : pour Rio 2016, le service d'information mis en place s'est inspiré du service d'information de la jeunesse créé pour les JOJ, tandis que le programme « Expérience des Jeux » était basé sur les activités d'initiation sportive des JOJ.

Les 14 recommandations, visant à faire progresser les objectifs stratégiques, ont également été mises en œuvre avec succès, 12 des 14 recommandations ayant été réalisées à ce jour. La recommandation en suspens, qui concerne le réseau des manifestations sportives destinées aux jeunes, est toujours en cours d'élaboration, avec la possibilité de profiter du report de Dakar 2022 à 2026 pour terminer sa mise en œuvre.

Pour ce qui est de l'année d'organisation des JOJ, après évaluation et consultation de toutes les parties prenantes, il a été décidé de continuer à organiser les JOJ pendant les années olympiques, conformément à la décision de la Session du CIO tenue à PyeongChang (février 2018).



RECOMMANDATION 26

Allier davantage le sport et la culture

Renforcer davantage l'alliance du sport et de la culture aux Jeux Olympiques ainsi qu'entre leurs différentes éditions.

1. Durant les Jeux :

Créer un trophée « Lauriers olympiques » décerné pour des contributions remarquables à l'Olympisme (culture, éducation, développement et paix) à chaque édition des Jeux Olympiques. La remise de ce trophée aura lieu à l'occasion de l'une des cérémonies. Le lauréat des « Lauriers olympiques » sera nommé par un jury comprenant des personnalités indépendantes hautement respectées.

Étudier la mise en place d'une Maison olympique ouverte au grand public pour lancer un dialogue avec le Mouvement olympique.

Étudier un concept de « Musée Olympique itinérant » pour présenter la culture olympique au grand public dans le contexte du relais de la flamme, sur les sites de retransmission en direct et/ou dans le cadre de l'Olympiade culturelle.

Mettre en place un programme d'artistes en résidence.

2. Entre les Jeux Olympiques :

Étudier comment mettre efficacement sur pied un programme de commande d'artistes, pour lancer une interaction authentique et suivie avec les acteurs culturels mondiaux et produire un héritage dynamique.

Encourager les CNO à nommer un « attaché » pour la culture olympique.

STATUT : RÉALISÉ



26. Allier davantage le sport et la culture

Synthèse

1. Durant les Jeux :

- **Lauriers olympiques** : Les premiers Lauriers olympiques ont été décernés à Kipchoge Keino à la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques de Rio 2016. Pour l'édition 2016, le jury était composé de personnalités exceptionnelles. Kipchoge Keino a été choisi par un jury présidé par le président du CIO, comprenant des membres issus des cinq continents, dont : Michaëlle Jean, secrétaire générale de la Francophonie (Amérique) ; Phumzile Mlambo-Ngcuka, secrétaire générale adjointe de l'ONU et directrice exécutive d'ONU Femmes (Afrique) ; l'écrivain Paulo Coelho (pays hôte) ; José Ramos-Horta, ancien président du Timor-Leste et lauréat du prix Nobel de la paix (Océanie) ; l'actrice Michelle Yeoh (Asie) ; et le président d'honneur du CIO, Jacques Rogge (Europe).
- **La Maison olympique** (désormais appelée « Agora olympique »), destination culturelle au cœur des Jeux (avec une version en ligne) dont la mission est de présenter l'histoire, la culture et les valeurs olympiques au grand public, est mise en place pour la première fois pour les Jeux Olympiques de Tokyo 2020 en 2021. Ce projet a été reporté à 2021 suite au report des Jeux Olympiques. Des discussions sont en cours avec Beijing 2022 et Paris 2024 pour évaluer le format et la mise en place d'une Agora olympique s'appuyant sur le projet pilote qui sera mis en œuvre à Tokyo. L'Agora olympique de Tokyo a pour objet de diffuser les valeurs olympiques, faire connaître l'Olympisme à un large public, souligner l'importance de la culture olympique en tant que *puissance douce* contribuant à instaurer un monde meilleur et à renforcer les collaborations internes au sein du CIO et avec les partenaires du Mouvement olympique.
- « L'Olympisme en mouvement », une exposition olympique itinérante suivant le parcours du relais de la flamme, a été mise en place pendant les Jeux Olympiques de Rio 2016. L'exposition itinérante a été installée dans deux camions et a traversé 46 villes brésiliennes, attirant plus de 200 000 visiteurs en quatre mois. Elle a également bénéficié d'une exposition privilégiée sur les sites de retransmission en direct (millions de visionnements) durant les Jeux. À ce jour, Tokyo 2020 n'a pas souhaité mettre en place ce programme, mais le concept est à l'étude avec Beijing 2022 et des discussions sont en cours au sujet d'une exposition itinérante plus longue pour les Jeux Olympiques de Paris 2024.
- Les programmes d'artistes en résidence et de commandes d'artistes ont été élaborés de manière complémentaire et mis en œuvre à l'occasion des Jeux Olympiques de Rio 2016 et des Jeux Olympiques d'hiver de PyeongChang 2018, ainsi qu'à Buenos Aires à l'occasion du Forum Olympisme en action et des Jeux Olympiques de la Jeunesse. Les artistes se révèlent systématiquement comme de formidables ambassadeurs de l'Olympisme, apportant des publics nouveaux et variés et exerçant un puissant impact médiatique autour des valeurs et de l'héritage olympiques.
- **Artistes en résidence** : Un programme a été mis en place durant les Jeux Olympiques de Rio 2016, avec trois artistes : JR, Tilman Spengler et Gerald Andal, avec un impact massif et qualitatif dans les médias traditionnels (plus de 200 titres dans les médias internationaux), sur les réseaux sociaux (plus de 44 millions de likes sur Instagram) et 7,8 millions d'EUR d'EVP (équivalent en valeur publicitaire). La communication a été essentiellement positive, en termes tout à fait élogieux même, en plus d'opérations fédératives et participatives durant les Jeux avec les athlètes dans le village, les volontaires et le grand public.



Lors des Jeux Olympiques d'hiver de PyeongChang 2018, des artistes olympiques en résidence ont été chargés de faire vivre les valeurs olympiques par l'art et de susciter des interactions entre les artistes olympiques et les athlètes dans le village olympique. Deux projets : la série de courts métrages « Olympic Dream » (Alexi Pappas) et les Olympiens peignant les valeurs olympiques (Roald Bradstock, Lanny Barnes et Jean-Blaise Evequoz) ont donné lieu à 89 titres (hors et en ligne), 619 millions de contacts et 5,2 millions d'EUR d'EVP (équivalent en valeur publicitaire).

À Buenos Aires, pour marquer le Forum Olympisme en action et les Jeux Olympiques de la Jeunesse en octobre 2018, le CIO a commandé au célèbre artiste Leandro Erlich une œuvre intitulée « Ball Game », une installation de grande envergure, temporaire et participative. Un nouveau dialogue sur les valeurs olympiques, avec un public le plus large possible, a vu le jour au travers de l'art. Cela a donné lieu à des millions de contacts partageant le message positif de camaraderie et d'unité lié aux Jeux Olympiques de la Jeunesse et au bénéfice du Mouvement olympique, 109 titres (hors et en ligne), 483 millions de contacts et 4,4 millions d'EUR d'EVP (équivalent en valeur publicitaire).

2. Entre les Jeux Olympiques :

- « Olympism made visible » : La Fondation Olympique pour la Culture et le Patrimoine a organisé à deux reprises (en 2018 et 2020) ce projet photographique international à long terme visant à présenter les valeurs et l'impact de l'Olympisme en tant que moyen de mettre le sport au service de l'humanité au moyen d'activités communautaires dans le monde entier. Pour chaque édition, cinq photographes ont été envoyés en mission dans cinq régions du monde afin de documenter cinq sujets sur un thème lié au développement social par le sport. Les thèmes ont été identifiés en collaboration avec d'autres départements du CIO, et notamment avec l'*Olympic Refugee Foundation*. Différentes expositions ont été organisées, notamment lors du Forum Olympisme en action à Buenos Aires, en octobre 2018.
- Le réseau des attachés culturels des Comités Nationaux Olympiques (CNO) (aujourd'hui champions de la culture et de l'éducation des CNO) a pris forme avec la tenue de la première assemblée générale à Olympie, en mai 2019. L'animation et le développement de ce réseau continuent de soutenir et de renforcer les valeurs de l'Olympisme à travers la culture et l'éducation au sein des CNO. À ce jour, 103 champions de la culture et de l'éducation des CNO ont été identifiés.



RECOMMANDATION 27

Respecter les principes de base de la bonne gouvernance

Toutes les organisations appartenant au Mouvement olympique accepteront et respecteront les Principes universels de base de la bonne gouvernance du Mouvement olympique et sportif (« PBG ») :

1. Ce respect sera surveillé et évalué. À cette fin, des instruments et des procédures seront proposés par le CIO pour aider les organisations à se mettre en conformité avec ces principes de bonne gouvernance, le cas échéant.
2. Les organisations seront responsables de leur auto-évaluation sur une base régulière. Le CIO sera tenu informé régulièrement des résultats de l'auto-évaluation des organisations. En l'absence de telles informations, le CIO demandera l'évaluation à sa discrétion.
3. Les PBG seront périodiquement mis à jour en tenant compte de la nécessité de transparence, d'intégrité et d'opposition à toute forme de corruption.

STATUT : RÉALISÉ



27. Respecter les principes de base de la bonne gouvernance

Synthèse

Le CIO incite toutes les organisations appartenant au Mouvement olympique à accepter et respecter les Principes universels de base de la bonne gouvernance du Mouvement olympique et sportif. Les organisations ont mis en œuvre les PBG en suivant différentes procédures.

Pour les Comités Nationaux Olympiques (CNO), le département des relations avec les CNO a produit des instruments de soutien et de surveillance détaillés et des pratiques destinés aux CNO, y compris pour la réalisation d'audits, tout en partageant des exemples de meilleures pratiques. Le département a assuré un suivi régulier avec les CNO, en leur fournissant une assistance ciblée et sur mesure.

Pour les Fédérations Internationales (FI), le groupe de travail sur la bonne gouvernance de l'Association des fédérations internationales des sports olympiques d'été (ASOIF) a élaboré un ensemble complet d'indicateurs de bonne gouvernance permettant d'évaluer la situation actuelle sur la base de programmes d'auto-évaluation et de soutenir la progression vers des normes plus élevées. Un outil d'auto-évaluation similaire a été élaboré pour les sports olympiques d'hiver (avec le soutien de l'Association des fédérations internationales des sports olympiques d'hiver (AIOWF)) et pour les fédérations non olympiques (avec le soutien de l'Association mondiale des fédérations internationales de sport (GAISF)). Cette évolution suit son cours, en coopération avec le CIO.

Pour le Mouvement olympique, le CIO et plusieurs organisations intergouvernementales ont lancé le Partenariat international contre la corruption dans le sport (IPACS), qui a pour but de conseiller les organisations sportives sur la meilleure façon d'atténuer les risques de corruption, notamment lors de la passation de marchés, de prévenir les conflits d'intérêts, de garantir l'intégrité dans la sélection des grands événements sportifs et la bonne gouvernance, et de faciliter le dialogue avec les gouvernements sur ce sujet.

En ce qui concerne le CIO, voir la recommandation 29.



RECOMMANDATION 28

Soutenir l'autonomie

Le CIO produira un modèle en vue de faciliter la coopération entre les autorités nationales et les organisations sportives d'un pays.

STATUT : RÉALISÉ



28. Soutenir l'autonomie

Synthèse

Le CIO fournit aux Comités Nationaux Olympiques (CNO) un modèle pour faciliter la coopération entre les autorités nationales et les organisations sportives d'un pays dans le but de définir clairement les rôles et les responsabilités de chacun en se basant sur les principes inscrits dans la Charte olympique, notamment le principe d'« autonomie responsable » du Mouvement olympique.

Le département des relations avec les CNO a offert la possibilité à tous les CNO d'utiliser ce modèle pour établir et signer un protocole d'accord et/ou un accord de coopération avec les autorités gouvernementales et les a soutenus au cas par cas pour les adapter aux circonstances locales.



RECOMMANDATION 29

Accroître la transparence

Accroître encore la transparence

1. Les états financiers du CIO seront préparés et vérifiés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), même si le CIO n'est pas légalement tenu de se conformer à ces normes élevées.
2. Le CIO produira un rapport d'activité et financier annuel, qui comprendra la politique d'indemnisation des membres du CIO.

STATUT : RÉALISÉ



29. Accroître la transparence

Synthèse

Depuis 2014, un rapport annuel du CIO est préparé et vérifié conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), même si le CIO n'est pas légalement tenu de se conformer à ces normes élevées. Ce rapport comprend le rapport d'activité, le bilan financier et la politique d'indemnisation des membres et du président du CIO, conformément à la Charte olympique et au droit suisse. L'auditeur externe (PricewaterhouseCoopers) a déclaré dans son rapport que l'environnement de contrôle du CIO est approprié et surveillé de manière adéquate pour l'organisation, ce qui correspond au niveau de maturité le plus élevé visé par le CIO.

Parmi les autres réalisations importantes, citons la mise en œuvre de nouvelles politiques telles que la politique de contribution du CIO à des tiers (olympiques et non olympiques) et le comité d'approbation des contributions, ainsi que la politique de contrôle diligent des dons. Parallèlement, le nouveau modèle de gouvernance du CIO en matière de gestion des risques et d'assurances a été mis en œuvre sur le modèle des « trois lignes de défense » et du système de contrôle interne du CIO, basé sur le référentiel COSO, conforme au droit suisse et contrôlé annuellement par l'auditeur externe. Le département de la sécurité des entreprises et celui de la technologie veillent à ce que le CIO poursuive ses activités mondiales dans un environnement sûr et sécurisé.

En 2016, le CIO a engagé un institut de management reconnu, IMD, pour mener un examen indépendant de la bonne gouvernance du CIO. L'examen s'est concentré sur trois dimensions : l'intégrité, l'efficacité et la responsabilité sociale. Plusieurs recommandations clés ont été mises en œuvre : (i) une auto-évaluation annuelle de la commission exécutive, (ii) le lancement d'une nouvelle section consacrée à l'intégrité sur le site internet du CIO, (iii) l'amélioration de la cybersécurité du CIO, (iv) la révision des politiques d'achat, (v) l'amélioration de l'efficacité des conseils d'administration des entités du CIO, (vi) la nouvelle norme, qui a été présentée lors de la 132^e Session du CIO (vii) la création d'un mécanisme de déclaration des intérêts pour tous les membres du CIO, y compris les membres de la commission exécutive et les hauts dirigeants du CIO, (viii) des formations de sensibilisation aux questions éthiques dispensées à tous les membres et employés du CIO, (ix) le renforcement de la commission d'éthique avec la révision des statuts et du règlement de procédure et la nomination d'un président indépendant (voir les recommandations 30, 31 et 32), et (x) la création d'un nouveau comité des ressources humaines.

Les autres recommandations sont en bonne voie et concernent principalement l'amélioration de la planification des remplacements (pour le personnel du CIO), l'utilisation stratégique de consultants, l'accès des femmes aux postes de direction (7 % de femmes directrices ou directrices adjointes en 2014 contre 29 % en 2020 ; par ailleurs, 38,5 % de femmes cadres supérieures en 2020), l'élaboration d'un cadre stratégique pour les droits de l'homme s'appuyant sur un rapport d'experts indépendants intégrant les présentes recommandations et d'autres recommandations liées aux principes de bonne gouvernance au sein du Mouvement olympique.

En outre, le CIO continue de promouvoir la bonne gouvernance au sein du Mouvement olympique sur des mesures spécifiques telles que la préparation d'un rapport d'activité annuel, l'audit de ses états financiers par une société indépendante et réputée, la publication des états financiers annuels audités sur son site Internet et la publication des indemnités et avantages accordés aux officiels et aux dirigeants. Le CIO procède à l'examen des rapports financiers sur les dépenses engagées par les Comités Nationaux Olympiques et à des contrôles de diligence raisonnable lors des procédures de sélection des partenaires commerciaux.



RECOMMANDATION 30

Renforcer l'indépendance de la commission d'éthique du CIO

Le président et les membres de la commission d'éthique seront élus par la Session du CIO.

STATUT : RÉALISÉ



30. Renforcer l'indépendance de la commission d'éthique du CIO

Synthèse

La Charte olympique et les statuts de la commission d'éthique du CIO ont été révisés de manière à ce que le président indépendant et les membres de la commission d'éthique du CIO soient élus par la Session du CIO. Cette procédure a été appliquée pour la première fois lors de la Session du CIO de 2015.



RECOMMANDATION 31

Assurer la conformité

Le CIO instaurera un poste de responsable de la conformité au sein de son administration pour :

1. Conseiller les membres du CIO, le personnel du CIO, les CNO, les FI et toutes les autres parties prenantes du Mouvement olympique au sujet de la conformité.
2. Formuler des avis sur les évolutions relevant de la conformité.

STATUT : RÉALISÉ



31. Assurer la conformité

Synthèse

Un bureau éthique et conformité a été créé, et une unité chargée de la conformité, de la gestion des risques et du contrôle interne a été mise en place au sein de ce bureau. Un nouvel outil électronique a été conçu pour gérer le processus de déclaration des intérêts de tous les membres et directeurs du CIO. Des programmes de sensibilisation des membres et du personnel du CIO ont été élaborés et un soutien a été apporté aux parties prenantes du Mouvement olympique pour assurer la bonne mise en œuvre des principes de base de la bonne gouvernance dans leurs activités. Les Fédérations Internationales (FI), en particulier, ont bénéficié d'un soutien pour l'examen de la gouvernance. Le CIO a également lancé le Partenariat international contre la corruption dans le sport (IPACS) avec des organisations intergouvernementales, telles que l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDD), l'OCDE-G20 et le Conseil de l'Europe. Cette initiative vise à conseiller les organisations sportives sur la meilleure façon d'atténuer les risques de corruption en facilitant le dialogue avec les gouvernements sur ce sujet.



RECOMMANDATION 32

Renforcer l'éthique

La commission d'éthique du CIO révisera le Code d'éthique et son règlement de procédure, afin de s'aligner entièrement sur l'impulsion de l'Agenda olympique 2020 en faveur de plus de transparence, bonne gouvernance et responsabilité.

STATUT : RÉALISÉ



32. Renforcer l'éthique

Synthèse

Les statuts de la commission d'éthique du CIO et son règlement de procédure ont été révisés en 2015, puis en 2017. Son Code d'éthique et tous ses textes d'application ont été révisés en 2015 et en 2020, afin de s'aligner sur l'impulsion de l'Agenda olympique 2020 en faveur de plus de transparence, bonne gouvernance et responsabilité, en particulier pour renforcer les Règles de bonne conduite régissant le dialogue continu et le dialogue ciblé, le Règlement pour le registre des consultants du CIO et le nouveau mécanisme de déclaration des conflits d'intérêts.



RECOMMANDATION 33

Associer davantage les sponsors aux programmes « Olympisme en action »

Le CIO adoptera des mesures pour que les partenaires TOP soient intégrés au financement, à la promotion et à la mise en œuvre des activités « Olympisme en action » du CIO et renforcera la reconnaissance des sponsors à cet égard.

1. Le CIO définira précisément quels programmes d'« Olympisme en action » peuvent aider la progression de la marque olympique.
2. Le CIO définira des initiatives d'« Olympisme en action » derrière un certain nombre desquelles les sponsors pourront « s'amarrer » et qui s'aligneront sur la vision centrale d'« édifier un monde meilleur par le sport ».
3. Le CIO révisera et comprendra ce qu'un partenariat avec chacun des TOP peut offrir en termes d'approfondissement des objectifs d'« Olympisme en action » du CIO.
4. Les partenaires TOP seront engagés par IOC TMS à coproduire les initiatives à venir d'« Olympisme en action ».
5. Améliorer la reconnaissance de la participation des partenaires dans les programmes d'« Olympisme en action ».

STATUT : RÉALISÉ



33. Associer davantage les sponsors aux programmes « Olympisme en action »

Synthèse

Le CIO a développé et peaufiné une nouvelle approche visant à mobiliser les partenaires TOP à travers des programmes dans les domaines de la durabilité, du développement de la jeunesse, de l'égalité des sexes et de l'inclusion, de la Solidarité Olympique/*Athlete365*, des sports sûrs, des droits de l'homme et de l'accessibilité/inclusion – avec plus de la moitié du portefeuille des partenariats TOP. Alors que le programme TOP continue d'innover, le développement des partenariats TOP a évolué pour intégrer des éléments plus stratégiques. Initialement basé sur le modèle traditionnel de parrainage, qui consiste à générer des revenus à partir des partenaires TOP dans leur catégorie de produits, le programme des partenaires olympiques a évolué vers un modèle de parrainage hybride associant la génération de revenus à des produits/services en nature qui allègent le budget. À la manière dont ils ont été mis en œuvre dans le cadre de l'Agenda olympique 2020, les futurs partenariats TOP stratégiques, orientés pour la plupart vers un objectif précis, poursuivront cette évolution pour permettre au CIO d'exploiter davantage de sources de valeur, notamment l'expertise et les ressources des partenaires, afin d'avoir un impact direct sur les domaines que le CIO s'est donné pour objectif de traiter.

Les annonces de partenariat formulées durant l'Agenda olympique 2020 reflètent également cette nouvelle orientation, privilégiant des initiatives ciblées, comme l'un des principes clés du programme TOP.

- En 2017, Dow a été nommé partenaire carbone officiel du CIO.
- L'annonce du renouvellement du partenariat TOP avec P&G a placé les engagements dans les domaines de l'égalité et de l'inclusion, de la durabilité et de l'impact communautaire au premier plan de leur programme de partenariat TOP X et TOP XI.
- Le tout nouveau partenaire TOP du CIO, Airbnb, s'est engagé dans des programmes et des initiatives dans les domaines du tourisme durable (durabilité), des initiatives concernant la crise des réfugiés (soutien à l'*Olympic Refugee Foundation* et à l'équipe olympique des réfugiés) ainsi que des programmes de soutien aux athlètes, entre autres.

Comme indiqué dans la recommandation 18, Airbnb, Intel, Samsung et P&G ont démontré leur volonté de rendre les athlètes plus autonomes en mettant en place des initiatives innovantes exploitant les ressources TOP.

Outre le soutien aux athlètes, il existe plusieurs exemples, non exhaustifs, de programmes de partenaires TOP ayant fait progresser les objectifs d'Olympisme en action :

- Airbnb a donné des fonds et participé à un *design sprint* pour la conception du site internet de l'*Olympic Refugee Foundation* (ORF) et apporté son soutien à l'équipe olympique des réfugiés (EOR) constituée par le CIO.
- Bridgestone a collaboré avec Dow et d'autres acteurs clés dans des villes brésiliennes pour étendre la portée et l'impact de Transforma, le programme éducatif officiel des Jeux Olympiques et Paralympiques de Rio 2016. Bridgestone a également parrainé le programme éducatif de PyeongChang 2018, dont plus de 2 millions d'enfants ont pu bénéficier dans les écoles sud-coréennes et en ligne.
- Coca-Cola a soutenu des programmes de développement durable et d'éducation des jeunes, notamment le programme de collecte des déchets de Rio 2016, et a été nommé partenaire de développement durable de PyeongChang 2018 avec un programme de réapprovisionnement en eau clé en main.
- En tant que partenaire carbone officiel, Dow a aidé le CIO à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de plus de 5 millions de tonnes d'équivalent dioxyde de carbone (CO₂e) grâce à ses programmes carbone.
- Intel travaille actuellement avec le CIO pour évaluer son empreinte numérique actuelle par le biais d'une analyse de matérialité.



-
- Depuis 2017, Panasonic est le partenaire de présentation du programme du CIO pour les jeunes leaders (anciennement Young Change Makers) et il participe à la mise en œuvre des sommets annuels de la jeunesse et à l'élaboration de contenus clés pour sensibiliser au programme.
 - La campagne « Thank You Mom » de P&G, en cours depuis 2020, a permis de promouvoir des valeurs centrales du programme Olympisme en action depuis son lancement. P&G a également soutenu l'initiative du CIO pour l'égalité des sexes, « Une victoire entraîne une autre », lors de son lancement à Rio 2016, ainsi que le projet Podium grâce auquel tous les podiums des cérémonies de remise des médailles de Tokyo 2020 seront pour la première fois fabriqués à partir de plastique recyclé.
 - Depuis 2015, Toyota s'associe aux comités d'organisation des Jeux Olympiques (COJO) pour fournir des solutions de mobilité durable. Pour Rio 2016, la Team Visa comprenait dix concurrents de la toute première équipe olympique des réfugiés du CIO. La Team Visa pour Tokyo 2020 prévoit une représentation et une rémunération égales des hommes et des femmes.

Entre mars et novembre 2020, IOC TMS a supervisé la mobilisation de l'ensemble des partenaires TOP pour déterminer les points de contact des futures initiatives du programme Olympisme en action, conformément aux objectifs du CIO pour 2021-2024, par le biais de sessions de travail ayant identifié un à trois domaines clés par partenaire TOP, ce qui permettra au CIO et aux partenaires d'évoluer dans ces domaines au cours du partenariat.



RECOMMANDATION 34

Développer un programme mondial de licences

Le CIO développera un programme mondial de licences, en mettant l'accent sur la promotion plutôt que sur la génération de revenus.

STATUT : RÉALISÉ



34. Développer un programme mondial de licences

Synthèse

La CIO a conçu et affiné sa stratégie mondiale de licences, divisée en trois principaux programmes de licences qui visent des groupes cibles spécifiques :

1. La collection « Olympic Heritage » célèbre l'art et le design de précédentes éditions des Jeux avec une série de vêtements lifestyle et des produits haut de gamme en éditions limitées ;
2. La collection olympique est élaborée par le CIO dans le but de mobiliser les jeunes et d'interpeller un large public grâce à des produits authentiques remarquables et de haute qualité ; et
3. Le programme des Jeux Olympiques est conçu et géré par le comité d'organisation des Jeux Olympiques (COJO) et est destiné aux fans des Jeux Olympiques qui recherchent un souvenir de leur expérience olympique.

L'équipe chargée des licences mondiales a franchi des étapes importantes au cours de son évolution, notamment le lancement en 2018 de la première boutique olympique en ligne sur la plateforme chinoise TMall, l'officialisation de plusieurs accords de licence multinationaux pour les vêtements (Lacoste), les jouets (Mattel) et les jeux-vidéos (Nintendo) ainsi que le lancement du premier produit ToyBoard® (planche d'équilibre) dans le cadre de la Collection olympique à l'occasion de l'événement marquant l'entrée dans la dernière année avant les Jeux de Tokyo 2020.



RECOMMANDATION 35

Favoriser l'engagement des partenaires TOP avec les CNO

Le CIO créera un programme en vue d'accroître l'engagement des partenaires TOP avec les CNO :

1. Le CIO adoptera des mesures adaptées pour accroître l'activation au niveau local par les partenaires TOP et les synergies avec les CNO au niveau local. Soutenir les CNO individuellement et les sponsors à développer et accroître l'activation de parrainages en utilisant les atouts des CNO.
2. Le CIO prévoira des séminaires de marketing à l'intention des CNO en collaboration avec la Solidarité Olympique et l'ACNO pour fournir des informations sur le marketing olympique et les bonnes pratiques. Ce programme de séminaires ouverts à tous les CNO améliorera et développera les capacités de marketing et de service des CNO, ce qui leur permettra d'offrir aux sponsors un meilleur soutien à même de maximiser les activations de parrainages. L'actuelle enveloppe de formation destinée aux CNO sera un élément clé de ce programme de séminaires.
3. Le CIO envisagera les obligations contractuelles à inclure dans les accords avec les partenaires TOP pour faciliter leur engagement avec les CNO.

STATUT : RÉALISÉ



35. Favoriser l'engagement des partenaires TOP avec les CNO

Synthèse

Le CIO a développé et créé un nouveau processus, mis en œuvre avec succès entre 2019 et 2020, pour l'engagement de nouveaux partenaires TOP. Ce processus et sa mise en œuvre ont été facilités par les équipes du CIO au cas par cas, ce qui a favorisé les relations et l'élaboration de meilleurs programmes et campagnes TOP avec les Comités Nationaux Olympiques (CNO) au niveau local.

Dans le cadre du programme de développement de l'activation des partenariats 2015-2017, IOC TMS a également préparé et organisé un total de quatre (4) séminaires de marketing, pour 149 à 175 CNO à chaque événement, afin de favoriser la collaboration entre les partenaires TOP et les CNO, ciblant premièrement quatre partenaires TOP (Bridgestone, Toyota, Panasonic et Alibaba) et certaines grandes régions de CNO. Chaque séminaire de marketing comportait un thème d'atelier de marketing intégré pour enrichir les capacités de marketing des CNO.

À partir de 2020, une nouvelle approche a été conceptualisée pour les séminaires de marketing olympique, en mettant notamment l'accent sur l'utilisation des outils numériques. IOC TMS est en pourparlers pour traduire les engagements actuels des partenaires TOP avec les CNO en obligations contractuelles.



RECOMMANDATION 36

Accroître l'accès à la marque olympique à des fins non commerciales

Accroître l'accès à la marque olympique à des fins non commerciales.

STATUT : RÉALISÉ



36. Accroître l'accès à la marque olympique à des fins non commerciales

Synthèse

Le CIO a défini des principes clés pour l'utilisation des propriétés olympiques à des fins non commerciales :

- Accroître la visibilité des propriétés olympiques pour soutenir la vision de « l'édification d'un monde meilleur par le sport ».
- Encourager l'utilisation et l'intégrité des propriétés olympiques par le biais de récits inspirants.
- Assurer le meilleur équilibre entre la promotion et la protection des propriétés olympiques afin de préserver les intérêts de toutes les parties prenantes, en particulier des partenaires TOP.

En conséquence directe, les parties prenantes du Mouvement olympique ont eu plus d'opportunités d'utiliser les propriétés olympiques dans leurs activités non commerciales, patrimoniales, institutionnelles, académiques, éducatives et culturelles, et de contribuer à une meilleure visibilité de la marque olympique entre les Jeux :

- Hôtes olympiques : utilisation accrue du grand symbole olympique en 3D dans les villes olympiques passées et futures telles que Beijing, Mexico, Montréal et Saint-Louis ; utilisation accrue du label « Site/hôte des Jeux Olympiques » et des marques, pictogrammes et images des anciens comités d'organisation des Jeux Olympiques (COJO/COJOJ) pour la communication à St Moritz, St Louis, Montréal, Lausanne ; utilisation des marques historiques et de l'identité visuelle des Jeux pour les célébrations d'anniversaires, tels que Grenoble 1968, Mexico 1968, Séoul 1988, Barcelone 1992, Sydney 2000 et Vancouver 2010.
- Fédérations Internationales (FI) : amélioration de la communication grâce à l'utilisation du COJO, des marques historiques, du label « Sport dans le programme olympique » et « FI reconnue par le CIO », notamment l'utilisation des anneaux olympiques, sur le site internet des Fédérations Internationales, dans les magazines et sur les réseaux sociaux ; utilisation d'un timbre portant la signature des Jeux pour les épreuves de qualification.
- Comités Nationaux Olympiques (CNO) : amélioration de la communication grâce à l'utilisation du COJO et des marques historiques dans les publications et sites internet des CNO, meilleure intégration de la terminologie olympique dans le nom des initiatives des CNO, par exemple « Centre d'entraînement de l'équipe olympique du CNO », plus grande visibilité des anneaux olympiques avec installation du drapeau olympique au siège du CNO.



RECOMMANDATION 37

Étudier la limite d'âge pour les membres du CIO

Étudier la limite d'âge pour les membres du CIO :

La Session du CIO, sur recommandation de la commission exécutive du CIO, peut décider de prolonger une seule fois le mandat d'un membre du CIO pour quatre ans au maximum, au-delà de la limite d'âge actuelle de 70 ans.

Cette prolongation s'appliquera à cinq cas au maximum simultanément.

La commission des candidatures sera consultée.

STATUT : RÉALISÉ



37. Étudier la limite d'âge pour les membres du CIO

Synthèse

La limite d'âge actuelle de 70 ans a été confirmée par la 127^e Session du CIO en 2014. La Session peut, sur proposition de la commission exécutive du CIO, reporter la limite d'âge pour un membre du CIO (non soumis aux dispositions transitoires). Il ne pourra y avoir à aucun moment plus de cinq membres du CIO bénéficiant d'un report de la limite d'âge ; aucune extension ne sera accordée pour une période de plus de quatre ans.

La commission d'élection des membres du CIO (ancienne commission des candidatures) et la commission d'éthique sont systématiquement consultées avant qu'une telle prolongation soit soumise à la Session du CIO.



RECOMMANDATION 38

Mettre en place une procédure de recrutement ciblée

Passer d'une procédure de candidature à une procédure de recrutement ciblée pour l'adhésion au CIO :

1. La commission des candidatures aura un rôle davantage proactif dans l'identification des candidatures adéquates pour occuper les sièges vacants afin de remplir au mieux la mission du CIO.
2. Le profil des candidatures satisfera à un ensemble de critères, à soumettre par la commission des candidatures à l'approbation de la commission exécutive du CIO, parmi lesquels :
 - Le besoin du CIO en termes de compétences et de connaissances (par ex. expertise médicale, sociologique, culturelle, politique, commerciale, juridique, en gestion sportive, etc.),
 - L'équilibre géographique, ainsi qu'un nombre maximum de représentants d'un même pays
 - L'équilibre des sexes
 - L'existence d'une commission des athlètes au sein de l'organisation pour les représentants des FI et des CNO
3. La Session du CIO pourra accorder cinq exceptions au critère de nationalité pour les membres individuels.

STATUT : RÉALISÉ



38. Mettre en place une procédure de recrutement ciblée

Synthèse

Une nouvelle procédure de recrutement a été mise en place avec un ensemble de principes élaborés en vue de permettre d'adopter une approche plus proactive. Les candidats présentant les profils souhaités sont identifiés en amont par la commission d'élection des membres du CIO. La commission identifie dorénavant les domaines dans lesquels les membres manquent ou seront susceptibles de manquer d'expertise et mène ensuite une procédure de recrutement, avec des entretiens si nécessaire, afin de combler les lacunes identifiées.

La mission et les responsabilités de la commission d'élection des membres du CIO (ancienne commission des candidatures) ont été révisées en conséquence.

Suite à cette nouvelle procédure de recrutement, les membres de la Session du CIO :

- disposent désormais d'un plus large éventail de compétences au travers de ses membres
- affichent un meilleur équilibre femmes-hommes, atteignant 38 % en 2020, contre 21 % en 2013.



RECOMMANDATION 39

Favoriser le dialogue avec la société et au sein du Mouvement olympique

Favoriser le dialogue avec la société et au sein du Mouvement olympique :

1. Le CIO étudiera la création d'un Congrès sur « l'Olympisme en action » pour prendre le pouls de la société tous les quatre ans :
 - Rassembler les représentants du Mouvement olympique, ses parties prenantes et les représentants de la société civile.
 - Engager un dialogue avec les représentants de tous les secteurs et horizons sur le rôle du sport et ses valeurs dans la société.
 - Discuter la contribution du Mouvement olympique à la société dans des domaines tels que l'éducation, la cohésion, le développement, etc.
2. Le CIO transformera la Session en une discussion interactive entre les membres du CIO sur les sujets stratégiques principaux, avec interventions d'invités externes.

STATUT : RÉALISÉ



39. Favoriser le dialogue avec la société et au sein du Mouvement olympique

Synthèse

La première édition du Forum Olympisme en action a eu lieu à Buenos Aires, les 5 et 6 octobre 2018.

Le Forum a réuni plus de 2 100 participants venus du monde entier, aussi bien issus du mouvement sportif et olympique que de la société civile.

Plusieurs sessions plénières et ateliers ont abordé une grande variété de sujets (l'accueil des Jeux Olympiques, l'avenir du sport, le dopage, les femmes dans le sport, la culture, l'éducation...)

Un document intitulé « tendances et perspectives » résumant les discussions du Forum a été rédigé avec l'aide de *Young Change Makers*.

La Session du CIO est mise en place selon une nouvelle configuration depuis 2015 pour permettre plus d'interactivité et de dialogue entre les membres du CIO. Des invités externes ont été conviés à chaque Session régulière du CIO. Diverses personnalités ont prononcé des discours d'ouverture et échangé avec les membres du CIO, notamment Ban Ki Moon (sur le thème du sport, de la paix et du développement social), Sir Martin Sorrell (sur la consommation des médias chez les jeunes), le professeur Muhammad Yunus, lauréat du prix Nobel (sur les entreprises sociales et l'entrepreneuriat des jeunes) et Christiana Figueres (sur la durabilité et la lutte contre le changement climatique).



RECOMMANDATION 40

Réviser le domaine de compétence et la composition des commissions du CIO

1. Le président révisera le domaine de compétence et la composition des commissions du CIO, pour les aligner sur l'Agenda olympique 2020.
2. La commission exécutive du CIO déterminera les priorités pour la mise en œuvre de ces recommandations.

STATUT : RÉALISÉ



40. Réviser le domaine de compétence et la composition des commissions du CIO

Synthèse

Le domaine de compétence et la composition des commissions du CIO ont fait l'objet d'un examen approfondi en 2015 pour les aligner sur l'Agenda olympique 2020. Sept commissions ont changé de domaine de compétence, sept ont été créées et six supprimées.

La composition des commissions est revue annuellement, en vue d'améliorer constamment la représentation en matière d'égalité des sexes et d'équilibre géographique, et d'apporter l'expertise nécessaire.

Depuis 2013, le nombre de sièges occupés par des femmes au sein d'une commission du CIO est passé de 20 % à 48 %. Plus d'un tiers (34 %) des commissions du CIO sont désormais présidées par des femmes.

D'un point de vue géographique, la composition de chaque commission est plus équilibrée.

Dans l'esprit de l'Agenda olympique 2020 et dans une volonté d'ouverture à la société dans son ensemble, la majorité (52 %) des sièges au sein des commissions du CIO sont désormais occupés par des personnes qui ne sont pas membres du CIO.

La commission exécutive du CIO a systématiquement participé à l'élaboration des plans annuels d'application de l'Agenda olympique 2020. Des dizaines de présentations spécifiques sur la mise en œuvre des 40 recommandations ont été partagées avec la commission exécutive du CIO pour conseil et approbation.